

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNE DE CARGÉSE



PROFIL DE VULNERABILITE DES PLAGES DE CHIUNI/CHIUNI NORD

10/04/2014

Table des matières

Introduction	3
PHASE 1 ETAT DES LIEUX	
1. Description de la zone de baignade.....	4
2. Délimitation et description de la zone d'études de Chiuni.....	10
3. Délimitation et description de la zone d'études de Chiuni Nord.....	14
4. Données sur la qualité des eaux de baignade.....	16
5. Contexte météorologique sur les 5 dernières années.....	20
6. Inventaire des sources de pollution.....	20
7. Potentiel de prolifération de cyanobactéries, de macro-algues, ou de phytoplancton	20
PHASE 2 DIAGNOSTIC	
Hierarchisation des sources de pollution.....	22
PHASE 3 MESURES DE GESTION	
1. Mesures de gestion préventive des pollutions à court terme.....	28
2. Mesures de gestion préventive des autres sources de pollution Et plan d'action.....	29
Révision du profil de baignade	30
PIECES ANNEXES	31
Fiche de synthèse Chiuni.....	32
Fiche de synthèse Chiuni Nord.....	33
Modèle de courrier Kyrnolia	34
Modèle de courrier Anthias plongée.....	35
Modèle de courrier Fun Jet	36
Modèle de courrier Résidence beau rivage	37

INTRODUCTION

L'objectif du profil de vulnérabilité est de recenser, de manière exhaustive, les sources de pollution pouvant avoir un impact sur un milieu récepteur donné (plage, rivière, lac, étang, etc.), et d'évaluer le potentiel polluant et la criticité de ces sources en fonction des paramètres environnementaux et contextuels dominants comme la courantologie pour le milieu marin, le potentiel de dilution notamment pour un cours d'eau, la pluviométrie, et la fréquentation touristique.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation la commune de Cargèse nous a confié l'étude et la rédaction du profil de vulnérabilité de la plage du Chiuni/Chiuni Nord, deux des cinq plages de la commune concernée et référencée par l'ARS.

Les deux sites étant contiguës, et portant d'ailleurs le même nom ; nous avons réalisé un profil unique reprenant quand c'est nécessaire les caractéristiques des deux sites comme le prévoit la réglementation (article D.1332-20 du code de la santé publique) :

« Pour les eaux de baignade contiguës soumises à des sources de pollution communes, un profil commun peut être établi par la ou les personnes responsables des eaux de baignade ».

Néanmoins la description de la zone d'étude et les fiches de synthèse sont distinctes dans le dossier.

INTERET DU PROFIL DE VULNERABILITE DES PLAGES DE CHIUNI/CHIUNI NORD

Outre le respect des dispositions réglementaires, la maîtrise de la qualité des eaux de baignade présente différents enjeux d'ordre sanitaires, environnementaux et économiques.

A. Un enjeu sanitaire

La maîtrise de la qualité des eaux de baignade est avant tout un enjeu sanitaire puisqu'elle doit permettre de préserver la sécurité sanitaire des usagers de l'eau.

Or les rejets provenant des activités humaines (industrielles, commerciales, domestiques, agricoles) contiennent des agents pathogènes (bactériologiques, chimiques) qui peuvent avoir des conséquences néfastes sur la santé des baigneurs et sur l'environnement marin.

Il s'agit donc de gérer de manière efficace le risque sanitaire afin de préserver la santé des baigneurs.

B. Un enjeu environnemental

La dégradation de la qualité des eaux de baignade est la plupart du temps due à des pollutions d'origine anthropique :

- rejets chroniques (système d'assainissement, rivières côtières),
- rejets transitoires (déversoirs d'orages),
- rejets accidentels (panne de poste de relèvement),
- nettoyage des rues,
- rejets des bateaux au mouillage...

Ces sources de pollution peuvent pour la plupart être maîtrisées / diminuées en mettant en place des actions préventives, ou en réalisant des aménagements dans le but de préserver la ressource naturelle.

C. Un enjeu économique et touristique

Chaque année, l'ARS publie un classement de la qualité des eaux de baignade qui influe de plus en plus sur la fréquentation touristique des stations balnéaires engendrant ainsi des conséquences sur le tourisme et l'économie de la commune.

De plus, l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL) et l'Association Nationale des Maires des Stations Classées Communes Touristiques (ANMSCCT) en collaboration avec les ministères concernés ont mis en place une certification « Qualité des eaux de baignade » qui, depuis la saison 2009, valorise les communes mettant en œuvre un système de gestion de la qualité des eaux de baignade.

D. Un enjeu pour les collectivités

La qualité des eaux de baignade est tout d'abord une **préoccupation sanitaire**, relevant de la responsabilité des maires. L'article L. 2213-23 du CGCT mentionne que :

“ Le Maire exerce la police des baignades et des activités nautiques... Le Maire est tenu d'informer le public par une publicité appropriée, en mairie et sur les lieux où elles se pratiquent, des conditions dans lesquelles les baignades et les activités nautiques sont réglementées, ainsi que des résultats des contrôles de la qualité des eaux de ces baignades accompagnés des précisions nécessaires à leur interprétation. ”

La qualité des eaux de baignade est ainsi progressivement devenue un facteur de plus en plus médiatisé conditionnant le développement économique des stations touristiques en France. Le risque zéro n'existe pas. Néanmoins, les maires ont la volonté de mettre en œuvre les moyens pour assurer la **non-exposition des baigneurs à des risques identifiés**.

Maîtriser la Qualité des Eaux de Baignade suppose une gestion active des **alertes et fins d'alerte** et permet donc de fermer les plages à chaque « **menace imminente** » et de la rouvrir au plus tôt. Cette mise en œuvre optimise la « **durée de fermeture préventive** » des plages en cas de menaces de pollution tout en diminuant les risques sanitaires.

Grâce à l'introduction des **plans de gestion active des eaux de baignade** (plans d'urgence), les plages ne sont fermées que pendant la pollution ; la fermeture annuelle pour cause de "non-conformité" sur quelques échantillons peut ainsi être évitée.

Par conséquent, en maîtrisant au mieux les risques sanitaires liés à la baignade, la collectivité conforte son développement économique, aussi bien à court qu'à long terme.

La gestion active de la qualité des eaux permet également plus de visibilité et de transparence dans la communication aux usagers de la plage.

PHASE 1 ETAT DES LIEUX

1 DESCRIPTION DE LA ZONE DE Baignade DE CHIUNI/CHIUNI NORD.

La région Corse est constituée de 2 départements ; la Haute Corse (2B) et la Corse du Sud (2A).

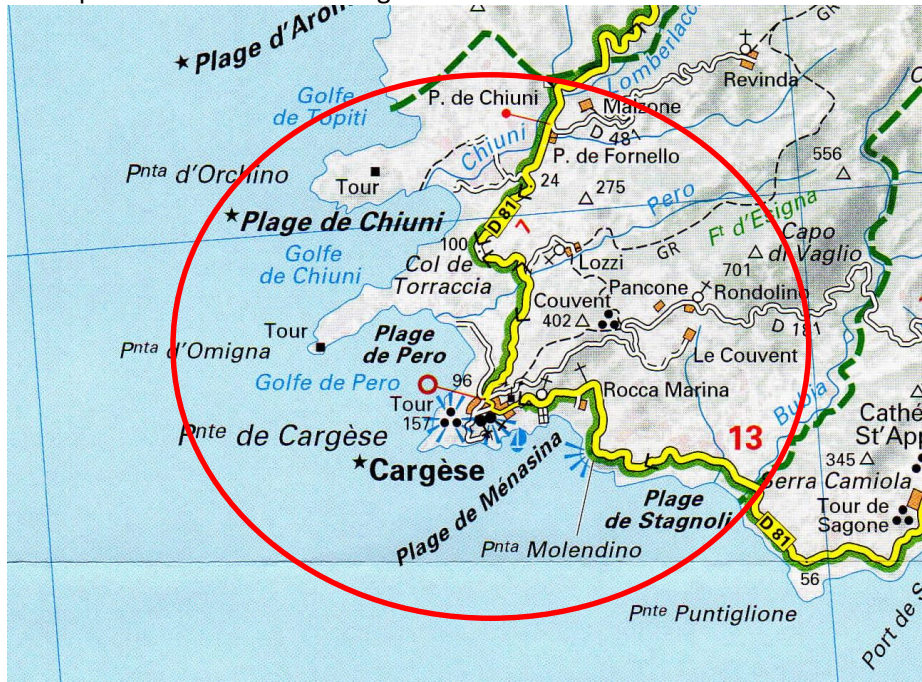
CARGESE



Cargèse (Carghjese) est la commune la plus peuplée des neuf communes du canton des Deux-Sévi située sur la façade littorale occidentale de la Corse du sud, à environ 35 km au nord d'Ajaccio. La commune de Cargèse possède un port de pêche et de plaisance, situé au sud du village.

Toutefois, la côte comporte 5 plages, qui sont du nord au sud :

- Plage de Chiuni à 7 km du village (lieu du centre de vacances "Club Méditerranée"), délimitée par l'embouchure du ruisseau de Chiesaccia et l'embouchure de la rivière ou plutôt du petit fleuve côtier le Chiuni, prolongement du ruisseau de Lumbertacciu dont la partie aval du cours délimite le territoire de la commune avec celui de Piana.
- Plage du Peru au nord du village où se situe l'embouchure du ruisseau d'Esigna,
- Plage de Menasina au sud-est du village de Cargèse,
- Plage de Stagnoli (centre UCPA), depuis l'embouchure du ruisseau Bubia qui marque les limites sud de la commune,
- Plage de Capizollu entre Porto Monaghi et Punta di Molendinu.



Situation géographique des plages de Cargèse (support cartographique : Michelin 1 :150000 é).

Dans le cadre de cette étude nous prendrons en compte le référencement établi par l'ARS qui comporte uniquement 5 plages du Nord au Sud :

- La plage de Chiuni partagée en deux sites Chiuni Nord et Chiuni.
- La plage du Peru.
- La plage de Menasina.
- La plage de Stagnoli



Extrait « Baignades en Corse 2011 » édité par l'ARS

La plage de Capizollu n'est pas référencée pour la commune de Cargèse par l'ARS et ne fait donc pas partie de la présente étude ; néanmoins il nous semblerait intéressant dans le futur d'analyser l'intérêt de l'intégrer au programme de suivi en fonction de sa fréquentation et des risques éventuels pour les baigneurs.



a. Données démographiques

Populations légales 2011 de la commune de Cargèse		
Population municipale	Population comptée à part	Population totale
1 212	16	1 228

Source : Recensement de la population 2011 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2013

D'après le recensement INSEE 2011, la population résidante de la commune de Cargèse est de 1228 habitants avec une densité qui est de 25.2 habitants par km².

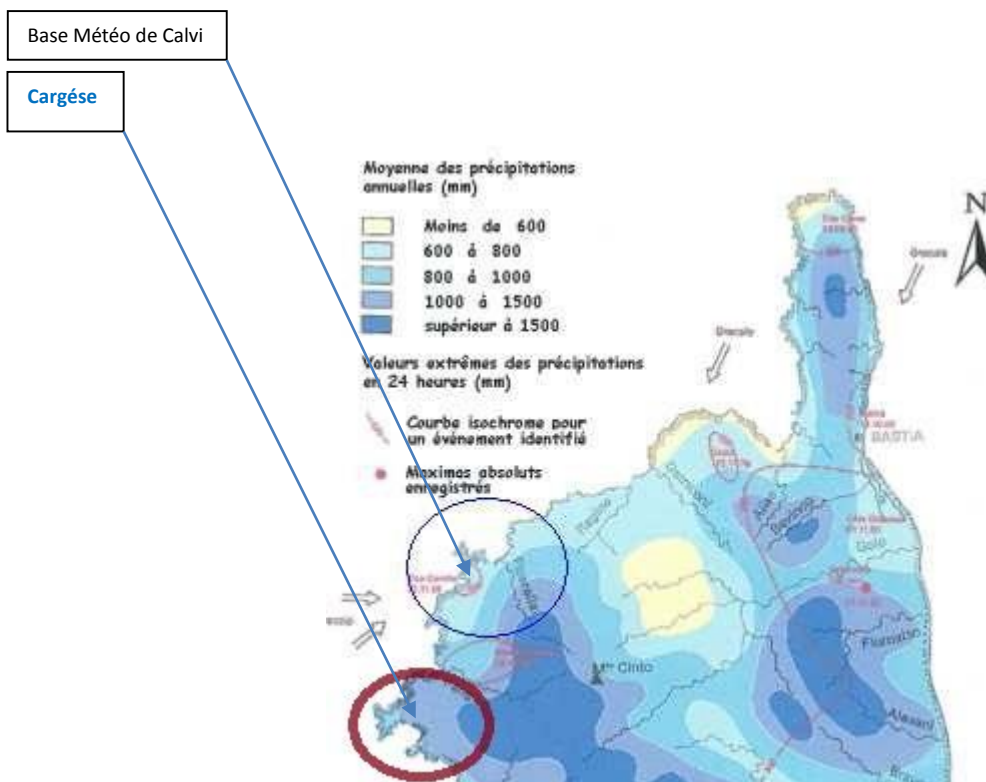
Le nombre de logements sur la commune a été estimé à 1427 en 2010 qui se décomposent en 516 résidences principales, 865 résidences secondaires ou occasionnelles ainsi que 45 logements vacants soit une proportion de 60 % de résidences secondaires ou occasionnelles sur la commune.

En période estivale, avec l'afflux touristique, la population peut facilement atteindre entre 3800 et 4000 habitants (1228 habitants recensés + 865 résidences x 2.5 habitants moyens par logements).

b. Données météorologiques

La commune de Cargèse est soumise au climat méditerranéen avec un bel ensoleillement et très peu de précipitations en période estivale, ces dernières se produisant généralement sous forme de pluies courtes mais intenses (orages).

Les températures sont maximales en juillet - août et minimales de décembre à mars, avec, tout au long de l'année, des brises marines atténuant les chaleurs de l'été et les froids de l'hiver.



Carte des précipitations en Corse (DIREN Corse, SEMA)
(Base de collecte Météo de Calvi)

Les précipitations représentent entre 600 et 800 mm par an, ce qui est dans la moyenne des climats de Méditerranée occidentale.

L'automne est la saison la plus touchée par les précipitations : elles sont maximales en novembre et minimales en pleine saison estivale (juillet / août).

Ces précipitations s'expliquent essentiellement par l'arrivée de masses d'air chargées d'humidité apportées par les vents marins qui viennent se heurter aux reliefs.

Notamment, **Le Libeccio** (de secteur sud-ouest, doux en été) et le **Maestrale** (de secteur nord-ouest). Ce sont des vents violents et secs en été. Ils exposent fortement la Balagne et génèrent de fortes pluies au contact de l'écran condensateur formé par les sommets de la dorsale centrale du Monte Cinto.

Les vents sont les principaux agents de modification du milieu côtier. Ils engendrent la houle, ils créent les courants, ils font varier le niveau de la mer près du rivage et sont à l'origine des principaux mouvements des sédiments.

c. **Données géologiques**

Le socle de la région de Cargèse est principalement formé par du granite. Cette roche est très résistante à l'usure puisqu'elle prédomine les sols sur l'ensemble de la commune.

On constate toute de même des processus d'érosion. Notamment sur certains blocs de granite émergés et proches du littoral mais surtout au niveau des sols plus fins comme les zones sableuses du Golfe.

La plage du Chiuni/Chiuni Nord est constituée de sable moyen gris-blanc, Large de 100 à 120 m au plus profond, elle est bordée par une dune assez basse protégée par des ganivelles installées pour éviter son érosion.



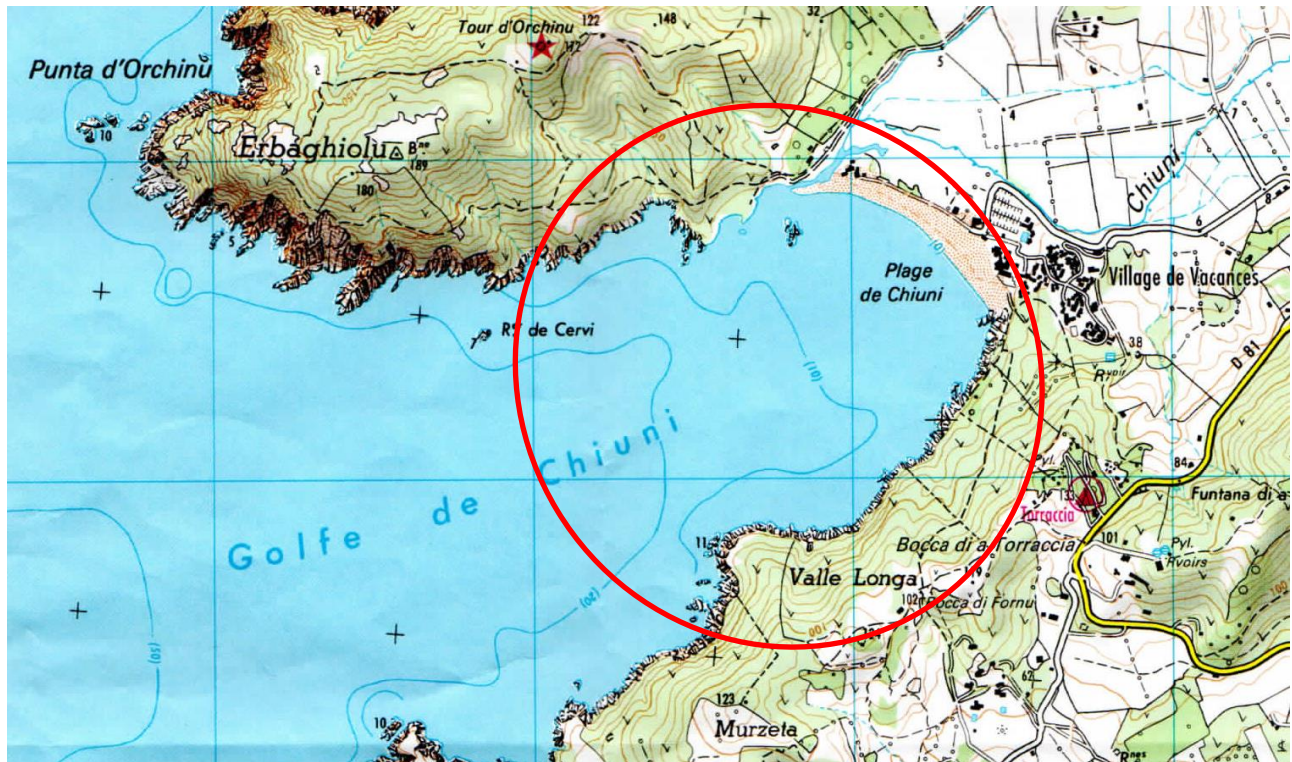
d. **Données hydrographiques**

Le réseau hydrographique de la commune compte plusieurs ruisseaux provenant du relief et descendant vers les plages.

Concernant la plage du Chiuni/Chiuni Nord, deux cours d'eau arrivent en mer au niveau de la plage, le ruisseau de Chiesaccia qui rejoint le petit « fleuve » de Chiuni au nord.



La plage du Chiuni/Chiuni Nord est concernée par le plan prévention des risques inondations (PPRI) approuvé le 25/08/2008 pour le ruisseau de Chiuni.



Source Carte IGN 1/25000é

e. Données topographiques

Le territoire de Cargèse est composé de moyennes montagnes dont le plus haut sommet est le Capu di Bagliu (696 m) avec deux plaines qui sont traversées par le ruisseau d'Esigna et la rivière Chiuni.

Au nord, on retrouve une partie boisée avec la forêt d'Esigna.

Le littoral de la commune est déchiqueté, avec trois pointes toutes trois dominées de tours génoises : Punta d'Orchinu, Punta d'Ormigna et Punta di Cargèse.

L'arrière-pays de la commune est très montagneux avec des hauts sommets qui retiennent l'humidité et provoquent d'abondantes précipitations.

f. Données maritimes

Les courants de houle sont générés par le déferlement d'une houle atteignant obliquement le rivage. Ce courant littoral est le principal vecteur du transit littoral des littoraux sableux.

Pour des plages de pente classique, une houle de 2 m d'amplitude atteignant le rivage avec une obliquité de 10° induit un courant d'environ 0,5 m/s.

Aux courants littoraux parallèles à la côte, il faut adjoindre les courants de retour (rip-currents) qui prennent naissance contre un obstacle, ou dans une zone où l'amplitude de la houle est atténuée (du fait de la réfraction, par exemple).

La plage du Chiuni se situe au nord de la commune dans le golfe du Chiuni.

Elle est marquée par une houle dominante entrante de secteur Ouest/Sud-Ouest dont l'impact est important, avec des phénomènes d'érosion marqués et qui pourrait en outre être à l'origine d'un courant de dérive de direction est/ouest qui transporte les sédiments vers l'ouest golfe.

Cette plage orientée au 255° est atteinte par les houles du secteur ($240^\circ, 265^\circ$) dont l'énergie représente 15% environ de l'énergie totale.

Elle est donc relativement fortement attaquée.

Sur la partie Nord de la plage, un rocher émergeant a formé un trombolo.

Sur cette partie Nord débouche la rivière Chiuni.



Le rocher et le trombolo atténuent l'attaque de la houle sur la partie Nord

L'attaque de la houle est nettement plus forte sur la partie Sud où se trouve le Club Méditerranée. On remarque que la pente des fonds avant l'embouchure est assez faible, la granulométrie y est très étalée.

Au Nord au contraire, le sable est plus trié et il ne subsiste que la partie grossière des sédiments.

La pente y est plus forte bien que la plage y soit plus exposée.

Ce paradoxe apparent s'explique par la différence de granulométrie.

(Catalogue sédimentologique des côtes de Corse (1987))

g. Zones protégées

Le milieu marin de la plage est très riche et l'herbier de posidonie en est un témoin puisqu'il présente un intérêt écologique majeur.

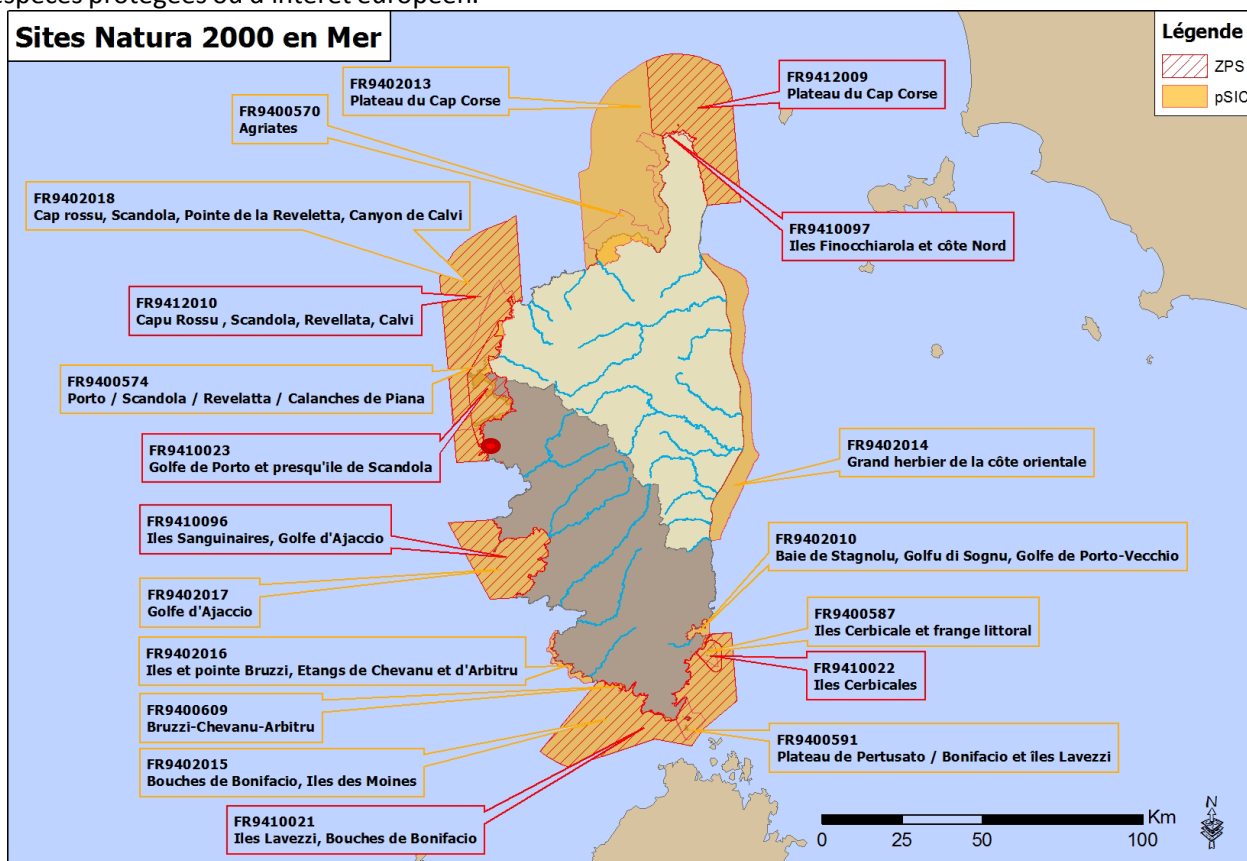
Les herbiers se développent sur des sédiments meubles constitués par des sables. Ils jouent un rôle d'habitat très original et fonctionnel, essentiel en tant que zones de reproduction, de nurseries et de nourrissage pour de nombreuses espèces.

En dépit de leur abondance locale, les herbiers restent très vulnérables aux perturbations naturelles (orages) et aux pollutions d'origine anthropiques.

La plage du Chiuni est dans l'emprise du parc naturel régional de Corse.

Elle est aussi située à proximité des sites du conservatoire du littoral de Punta d'Omigna et Punta d'Orchinu ou sont interdits le camping et les bivouacs.

Par ailleurs, certains secteurs du littoral ont été déclarés « zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique ». Ces secteurs sont caractérisés par de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Ils présentent un endémisme important et comptent de nombreuses espèces protégées ou d'intérêt européen.



La plage de Chiuni est située dans un site Natura 2000/Zone de protection Spéciale/SIC

Le réseau Natura 2000 comprend 2 types de zones réglementaires : les Zones de Protection Spéciale (ZPS) et les Sites d'Importance Communautaire (SIC).

Les ZPS sont désignées à partir de l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) définies par la directive européenne 79/409/CEE du 25/4/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Les SIC sont définis par la directive européenne du 21/05/1992 sur la conservation des habitats naturels

Description : La directive habitats concerne :

- les habitats naturels d'intérêt communautaire, qu'ils soient en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle,

BL Ingénierie Gilles ROPERS Chez Agecimm Route de Mezzavia 20090-AJACCIO ☎ : 06.35.45.26.71 bl-ingenierie@sfr.fr

qu'ils disposent d'une aire de répartition réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte. Les types d'habitats concernés sont mentionnés à l'annexe I

- les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire, qu'elles soient en danger, vulnérables, rares ou endémiques ; les espèces concernées sont mentionnées à l'annexe II

- les éléments de paysage qui, de par leur structure linéaire et continue ou leur rôle de relais, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages.

Les objectifs sont la protection de la biodiversité dans l'Union Européenne, le maintien, le rétablissement ou la conservation des habitats naturels.

Un site "proposé" sera successivement une proposition de site d'Importance communautaire (pSIC), puis un SIC après désignation par la commission européenne, enfin une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) après arrêté du ministre chargé de l'Environnement.

h. Activités industrielles, commerciales, touristiques :

L'économie communale est fortement basée sur le tourisme estival, avec des centres de vacances importants comme celui de l'ORTF et le Club Med et avec une gamme de logements et d'hôtels variés.

Les activités touristiques pratiquées sur le littoral sont de type voile, randonnées à pied ou à cheval, promenades en mer, plongées, etc.

La plaisance est très importante, avec un port qui fonctionne toute l'année et particulièrement durant la saison d'été de juin à septembre inclus et des zones de mouillage limitées au niveau des différentes plages, notamment la plage de Chiuni/Chiuni Nord.

La commune ne connaît pas d'activité industrielle et les activités artisanales et agricoles existent en retrait du littoral dans des proportions assez limitées.

Au niveau de la plage de Chiuni/Chiuni Nord l'activité commerciale concerne uniquement un restaurant, un centre de plongée, une location de jet ski, un hôtel et surtout le club Med.

2. DELIMITATION ET DESCRIPTION DE LA ZONE D'ETUDE DE CHIUNI.

Pour rédiger ce rapport nous nous sommes rendus sur place le 6 février 2014.

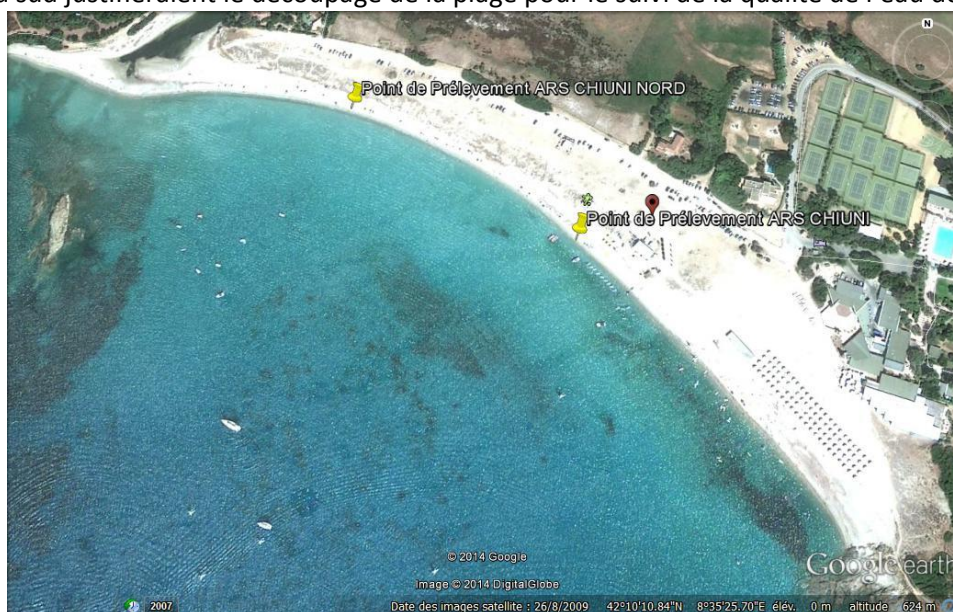
La plage de Chiuni est située au nord de la commune ; elle mesure globalement environ 900 mètres de long sur environ 140 mètres au point le plus large.

Elle est orientée Sud sud-ouest, plutôt face aux vents dominants mais relativement protégée par la Punta d'Omigna et la Punta d'Orchinu lors des tempêtes.

Pour la présente étude la plage est découpée en plage de Chiuni avec notamment le club Med et la plage de Chiuni Nord.

La matérialisation des plages de Chiuni et Chiuni Nord n'étant pas vraiment repérable sur le terrain, nous nous sommes inspiré de l'implantation des points de prélèvements de l'ARS pour établir une répartition en deux entités d'une plage qui physiquement et cartographiquement est unique.

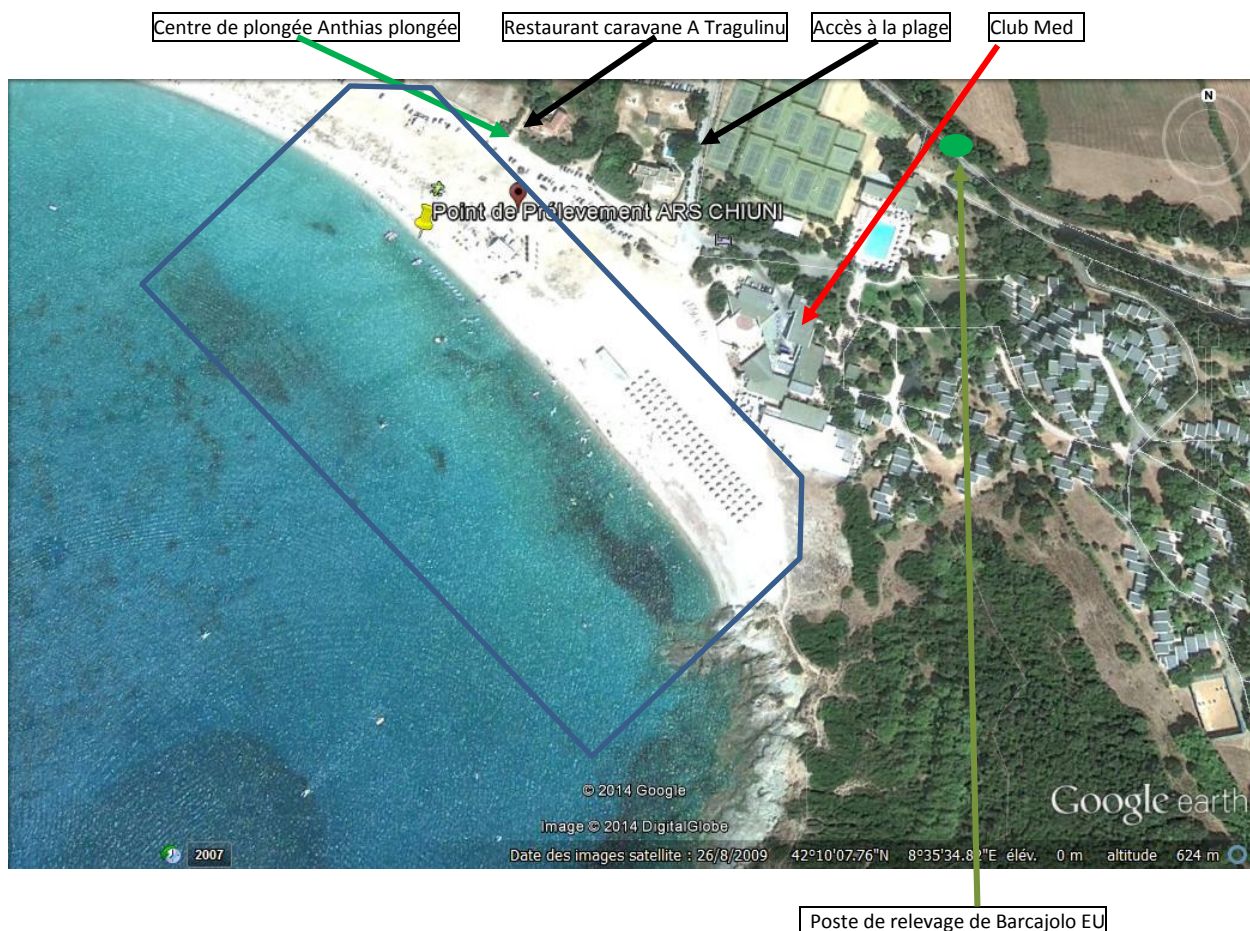
La présence au nord du petit fleuve de Chiuni avec ses risques particuliers de pollution et l'importance du club Med au sud justifieraient le découpage de la plage pour le suivi de la qualité de l'eau de baignade.



La plage de Chiuni représente environ 500 mètres sur une largeur de 140 mètres et elle est protégée par une dune peu élevée plantée de végétation maritime méditerranéenne protégée par un ensemble de ganivelles en châtaignier qui ont fait l'objet en 2009 d'une étude et en 2012 d'une AOT.



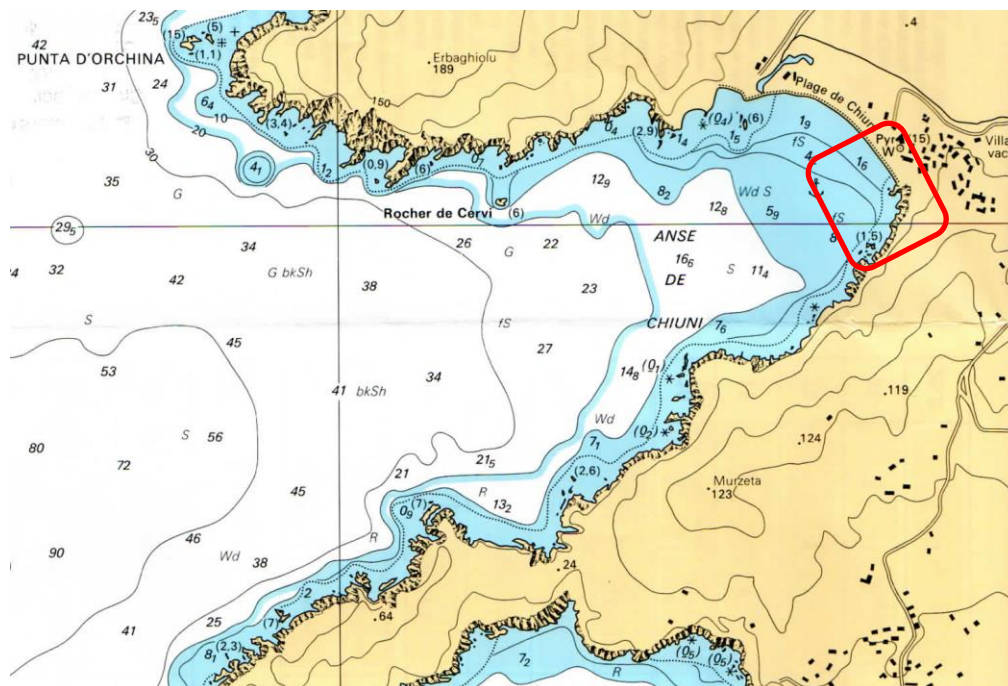
Extrait plage Chiuni Cargèse (source Google Earth)



La zone de baignade naturelle prise en compte est sur la partie sud de la plage et s'étend réglementairement à 300 mètres du bord de la plage.

Un arrêté municipal du 8 juin 1999 régit le balisage de la plage de Chiuni.

De principe les plages font l'objet d'un arrêté définissant durant la saison estivale la matérialisation de la zone de baignade protégée des embarcations par des bouées sphériques jaunes de 0,80 à 1 mètre de diamètre (correspondant aux "marques spéciales" du balisage maritime), mouillées à 200 mètres environ les unes des autres ; ainsi qu'un chenal d'accès à la plage pour les embarcations par des bouées jaunes, cylindriques à bâbord et coniques à tribord en venant du large, mouillées de plus en plus près les unes des autres à mesure que l'on se rapproche du rivage.



Source carte SHOM 7136 Le Golfe de Sagone 1/250000

La profondeur en limite de la zone de baignade constatée à partir de la carte du shom est de moins de 10 mètres, ce qui nous donne une pente très modérée d'à peine 5%.

La plage est principalement composée de sable et encadrée sur un côté par des rochers généralement immergés sur lesquels la mer vient frapper assez rudement.

La nature du sable et des rochers permet néanmoins d'obtenir une très bonne transparence de l'eau hors des périodes où la mer est agitée.



La plage est nettoyée régulièrement par le club Med durant la saison.

Les prélèvements et contrôles sanitaires sont régulièrement réalisés par les services de l'ARS qui éditent et transmettent les résultats à la commune.

La plage n'est pas surveillée par la commune.

On accède depuis la route à la plage par une route communale, les accès et les parkings sont organisés en arrière de la plage qui est interdite aux véhicules à moteur par des barrières (sauf service d'entretien et de sécurité).

L'accès à la plage est interdit pour les caravanes et campings cars.



La plage du Chiuni est fréquentée en premier lieu par les résidents du club Med et par les membres du club de plongée Anthias entre les mois de juin et septembre.

La saison balnéaire s'étale de principe du 1^{er} mai au 31 octobre, mais la période où les agents de l'ARS réalisent des prélèvements réguliers ce sont étalées en 2013 entre le 29 mai et le 03 septembre.

Il n'y a pas d'équipements sanitaires accessibles aux baigneurs sur la plage en dehors du club Med. Durant la saison balnéaire nous n'avons recensé aucun incidents liés à la divagation d'animaux domestiques ou d'élevage.

Le club Med :

Il a bénéficié en 2013 d'une AOT pour l'installation sur la plage d'une zone de stockage (600 m2) des activités voile, kayak et Beach volley.

Le centre de vacances s'étend sur 13 hectares et assure l'hébergement (439 chambres et 900 lits), la restauration et l'animation de ses résidents qu'on peut estimer durant la période de pointe avec le personnel a au moins 1000 personnes présentes sur le site.

Le centre est raccordé gravitairement au poste de relevage public dit Club Med 1 ou Barcajolo qui collecte et renvoie les eaux usées dans le réseau communal par l'intermédiaire du poste dit Club Med 2 ou Baghuccia.



Le Club de plongée Anthias :

Il a bénéficié en 2013 d'une AOT pour l'installation d'un local démontable et deux corps morts pour les



bateaux du centre de plongée

Rien n'est à priori prévu en matière de toilettes ou sanitaires pour l'accueil des clients hormis un WC chimique , ni pour le stockage de carburants dans le local pour les bateaux et le compresseur .

L'activité commerciale Location Fun Jet:



Elle a bénéficié en 2013 d'une AOT pour l'installation d'un local démontable et l'installation de 6 jets skis, des matelas de plage et 2 pédalos.

Rien ne semble prévu en matière de toilettes ou sanitaires pour l'accueil des clients.

Restaurant caravane U Tragulinu

Pas d'AOT, l'établissement est situé dans un terrain privé en bordure du chemin longeant la plage.



Rien ne semble prévu en matière de toilettes ou sanitaires pour l'accueil des clients.

L'ensemble des établissements et équipements installés sur ou à proximité de la plage sont soit raccordés au réseau public d'assainissement collectif (Club Med) ou équipé de WC chimique (Anthias plongée) ou n'assurent pas de toilettes ou sanitaires pour leurs clients (Fun Jet, U Tragulinu).

Dans le premier cas les eaux usées sont gravitairement collectés par le poste de relevage de Barcajolo et le deuxième cas mériterait d'être étudié dans le cadre du futur SPANC ou d'un raccordement au réseau collectif.

3. DELIMITATION ET DESCRIPTION DE LA ZONE D'ETUDE DE CHIUNI NORD

Pour rédiger ce rapport nous nous sommes rendus sur place le 6 février 2014.

La plage de Chiuni est située au nord de la commune ; elle mesure globalement environ 900 mètres de long sur environ 140 mètres au point le plus large.

Elle est orientée Sud sud-ouest, plutôt face aux vents dominants mais relativement protégée par la Punta d'Omigna et la Punta d'Orchinu lors des tempêtes.

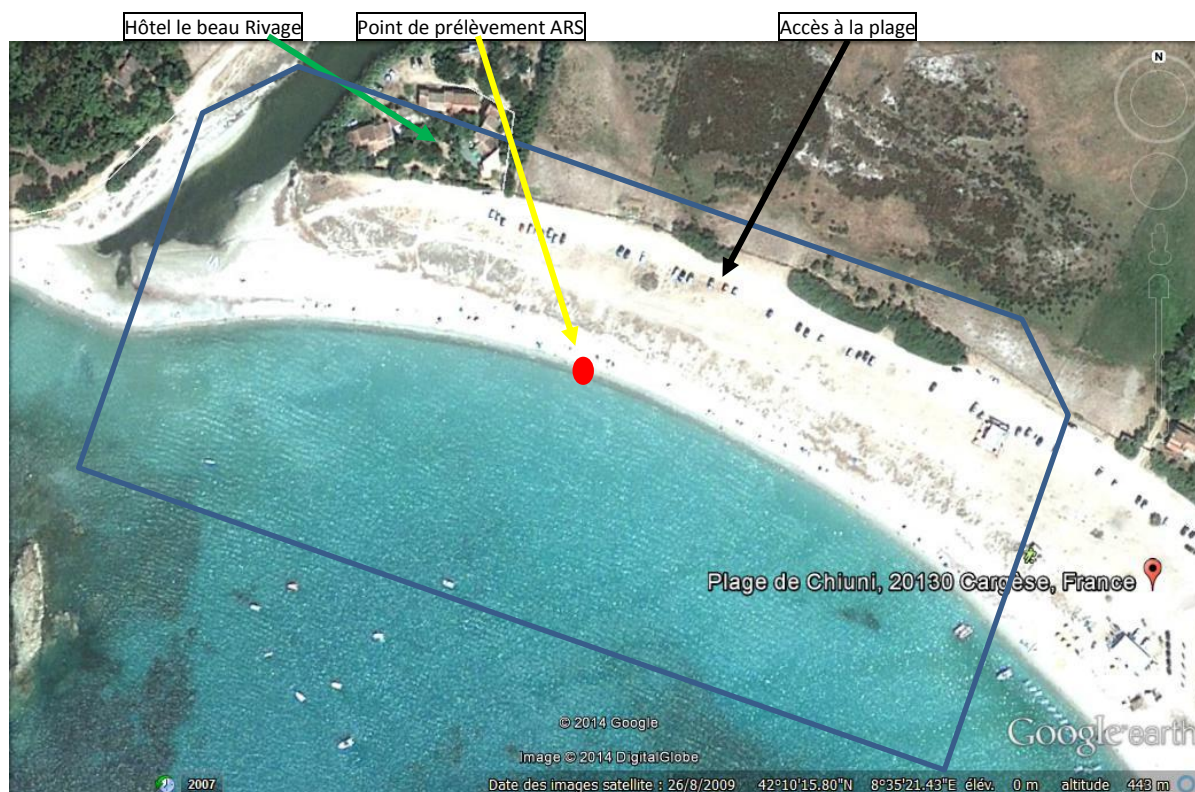
Pour la présente étude la plage est découpée en plage de Chiuni avec notamment le club Med et la plage de Chiuni Nord.

La matérialisation des plages de Chiuni et Chiuni Nord n'étant pas vraiment repérable sur le terrain, nous nous sommes inspiré de l'implantation des points de prélèvements de l'ARS pour établir une répartition en deux entités d'une plage qui physiquement et cartographiquement est unique.

La présence au nord du petit fleuve de Chiuni avec ses risques particuliers de pollution et l'importance du club Med au sud justifieraient le découpage de la plage pour le suivi de la qualité de l'eau de baignade.

(Voir photo aérienne précédente)

La plage de Chiuni nord représente environ 400 mètres sur une largeur de 140 mètres et elle est protégée par une dune peu élevée plantée de végétation maritime méditerranéenne protégée par un ensemble de ganivelles en châtaignier qui ont fait l'objet en 2009 d'une étude et en 2012 d'une AOT.

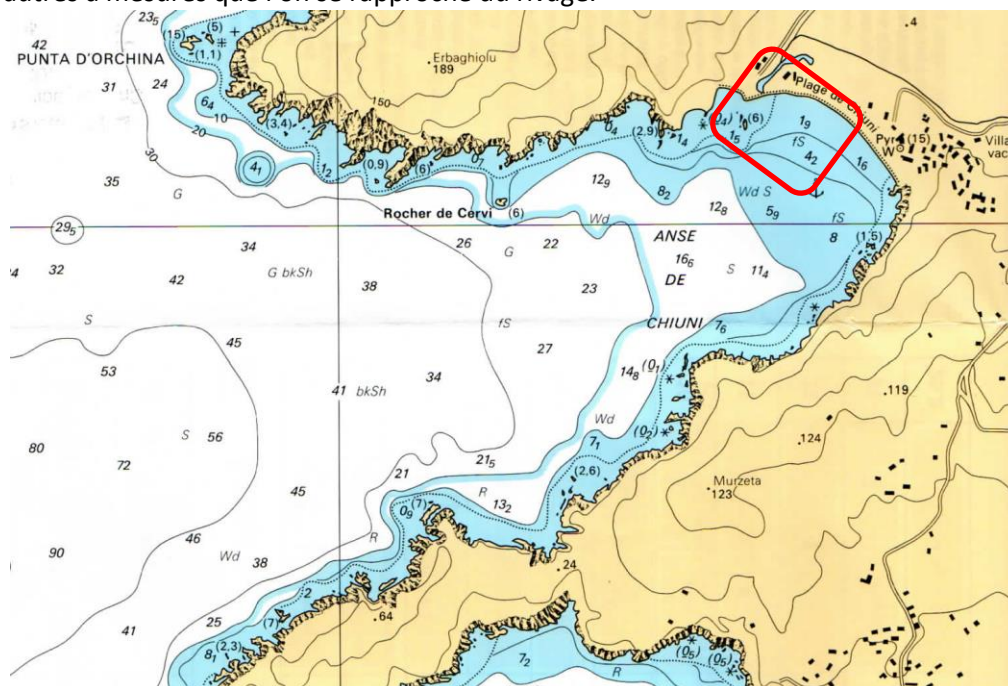


Extrait plage Chiuni Nord Cargèse (source Google Earth)

La zone de baignade naturelle prise en compte est sur la partie Nord de la plage et s'étend réglementairement à 300 mètres du bord de la plage.

Un arrêté municipal du 8 juin 1999 régleme la balisage de la plage de Chiuni.

De principe les plages font l'objet d'un arrêté définissant durant la saison estivale la matérialisation de la zone de baignade protégée des embarcations par des bouées sphériques jaunes de 0,80 à 1 mètre de diamètre (correspondant aux "marques spéciales" du balisage maritime), mouillées à 200 mètres environ les unes des autres ; ainsi qu'un chenal d'accès à la plage pour les embarcations par des bouées jaunes, cylindriques à bâbord et coniques à tribord en venant du large, mouillées de plus en plus près les unes des autres à mesures que l'on se rapproche du rivage.



Source carte SHOM 7136 Le Golfe de Sagone 1/250000

La profondeur en limite de la zone de baignade constatée à partir de la carte du shom est de moins de 10 mètres, ce qui nous donne une pente très modérée d'à peine 5%.

La plage est principalement composée de sable et encadrée sur un côté par des rochers généralement immergés sur lesquels la mer vient frapper assez rudement.

La nature du sable et des rochers permet néanmoins d'obtenir une très bonne transparence de l'eau hors des périodes où la mer est agitée.



La plage est nettoyée régulièrement par la commune sur cette partie avec une machine à cribler durant la saison.

Les prélèvements et contrôles sanitaires sont régulièrement réalisés par les services de l'ARS qui éditent et transmettent les résultats à la commune.

La plage n'est pas surveillée par la commune

On accède depuis la route de la plage par un chemin de terre longeant la plage et les ganivelles, les accès et les parkings sont organisés en arrière de la plage qui est interdite aux véhicules à moteur par des barrières (sauf service d'entretien et de sécurité).

L'accès à la plage est interdit pour les caravanes et campings cars.



La plage du Chiuni Nord est fréquentée par les résidents de l'hôtel Beau rivage et les estivants entre les mois de juin et septembre.

La saison balnéaire s'étale de principe du 1^{er} mai au 31 octobre, mais la période où les agents de l'ARS réalisent des prélèvements réguliers ce sont étalées en 2013 entre le 29 mai et le 03 septembre.

Il n'y a pas d'équipements sanitaires accessibles aux baigneurs sur la plage en dehors de l'hôtel Beau Rivage.

Durant la saison balnéaire nous n'avons recensé aucuns incidents liés à la divagation d'animaux domestiques ou d'élevage.

Un seul établissement existe la plage de Chiuni Nord.

L'Hôtel Beau Rivage :

Une résidence qui assure uniquement l'hébergement (14 chambres soit un maximum de 30 personnes).



La résidence n'est pas raccordée au réseau communal d'assainissement non collectif et utilise une fosse septique datant de 1970 près du fleuve ...



Lors de notre passage le propriétaire de la résidence Beau Rivage était absent et la personne présente nous a précisé que la fosse septique était régulièrement entretenue.

En l'absence de traces des interventions de vidanges et d'entretien et sans connaître la configuration de la fosse et des drains nous ne pouvons pas garantir son efficacité en matière de dépollution.

Par ailleurs sa situation à proximité de la rivière nous semble peu propice à un bon fonctionnement des drains s'ils existent.

L'assainissement de cette résidence mériterait d'être étudié dans le cadre du futur SPANC ou d'un raccordement au réseau collectif d'assainissement.

4. DONNEES SUR LA QUALITE DES EAUX DE BAINNADE.

Nous avons récupéré les données auprès de la mairie qui a organisé le classement et l'archivage des données et auprès de l'ARS qui les publie sur son site internet.

La qualité microbiologique des eaux de baignade est appréciée par rapport à l'historique des classements A, B, C et D et par rapport à la simulation de classement répondant aux exigences de la directive 2006/7/CE.

Tout d'abord les points de mesure de l'ARS matérialisé sur les photos précédentes.

PSV - Commune - Code	PSV - Commune - Nom	SIT - Code SISE	SIT - Nom	PSV - Code SISE	PSV - Nom	PSV - Coordonnées Lambert II - X	PSV - Coordonnées Lambert II - Y
65	CARGESE	1949	CHIUNI NORD	2144	CHIUNI NORD	1 117 641,00	1 705 758,00
65		1950	CHIUNI	2145	CHIUNI	1 117 874,00	1 705 646,00

Les valeurs de références

- Valeurs de la directive pour les eaux côtières et les eaux de transition (eaux de mer)

	Paramètre	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Méthodes de référence pour l'analyse
1	Entérocoques intestinaux (UFC/100ml)	100 *	200 *	185 **	ISO 7899-1 ou ISO 7899-2
2	Escherichia coli (UFC/100ml)	250 *	500 *	500 **	ISO 9308-3 ou ISO 9308-1

- * Evaluation au 95^e percentile.
- ** Evaluation au 90^e percentile.

Streptocoques fécaux Germes présents dans les intestins des animaux à sang chaud. Leur présence dans l'eau en nombre élevé est un indicateur d'une contamination de l'eau par des excréments ainsi que la présence possible d'autres germes porteurs de maladies.

Escherichia coli (E. coli) Germe de la famille des coliformes fécaux, indicateur d'une contamination de l'eau par des excréments.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés par le ministère chargé de la santé, selon des méthodes miniaturisées de dénombrement prévues par la réglementation européenne : norme NF EN 9308-3 (*Escherichia coli*) et norme NF EN 7899-1 (entérocoques intestinaux).

La présence d'*Escherichia coli* dans les eaux traduit une contamination récente alors que la présence d'entérocoques est plutôt associée à une contamination ancienne des eaux.

En cas de contamination anormale des eaux, une enquête est réalisée par la personne responsable de l'eau de baignade concernée, en lien avec l'ARS.

Evaluation par l'ARS de la qualité de l'eau pour les plages de Chiuni/Chiuni Nord.

Les seuils pris en compte par l'Agence Régionale de Santé de la Corse du Sud correspondent :

- à une « valeur seuil de gestion du risque sanitaire » à partir de laquelle il existerait un risque sanitaire pour les baigneurs nécessitant la mise en place de mesures de gestion allant jusqu'à la fermeture temporaire du site.
- et une limite de bonne qualité plus restrictive que celle de la directive.

- Valeurs limites Bon/moyen prise en compte par l'ARS de la Corse du Sud

Paramètres obligatoires	Valeur limite impérative*	Valeur limite guide**	Valeur limite guide***
Streptocoques fécaux /100ml	-	100	370
Escherichia coli / 100ml	2000	100	1000
Autres Paramètres			
Coliformes totaux /100ml	-	-	-
Huiles minérales	-	-	-
Phénols	-	-	-
Subst. tensio-actives /Mousse	-	-	-
Chang. anormal de coloration	-	-	-
Transparence Secchi	-	-	-

- * Valeur limite impérative : Limite à ne pas dépasser.
- ** Valeur limite guide : Valeur limite de bonne/moyenne qualité
- *** Valeur limite guide : Valeur limite de moyenne/mauvaise qualité

CHIUNI

Département : CORSE DU SUD / Commune : CARGESE

Début de la saison : 15/06/2013	
Fin de la saison : 15/09/2013	
A Bonne qualité	B Qualité moyenne
C Momentanément polluée	D Mauvaise qualité
● Non classé	



	HISTORIQUE DES CLASSEMENTS							Valeur limite impérative*	Valeur limite guide**
	2010	2011	2012	2013					
	A	A	B	A					
	Prélevements et résultats en 2013								
	29/05/2013	18/06/2013	08/07/2013	22/07/2013	05/08/2013	20/08/2013	02/09/2013		
	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon		
Paramètres obligatoires									
Streptocoques fécaux /100ml	<10	<10	10	<10	76	10	<10	-	100
Escherichia coli / 100ml	21	32	<10	10	21	875	10	2000	100
Autres Paramètres	28/05/2013	18/06/2013	08/07/2013	22/07/2013	05/08/2013	20/08/2013	02/09/2013		
Coliformes totaux /100ml								-	-
Huiles minérales	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-	-
Phénols	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-	-
Subst. tensio-actives /Mousse	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	-	-
Chang. anormal de coloration								-	-
Transparence Secchi	2	2	2	2	2	2	2	-	-
* Valeur limite impérative : Limite à ne pas dépasser.									
** Valeur limite guide : Valeur limite de bonne qualité.									
A partir de la saison balnéaire 2010, les paramètres obligatoires à analyser sont modifiés.									

Pour les 4 dernières années les classements et résultats édités par l'ARS pour la plage de CHIUNI

Remarques sur le récapitulatif:

- ✓ Les résultats de 2010 à 2013 sont tous classés A eau de baignade de bonne qualité sauf 2012 en qualité moyenne.
- ✓ Le nombre de prélèvements effectués durant les cinq dernières années a été de :
 - 7 en 2010, 2011, 2012 et 2013.
 - On constate une stabilité dans le nombre de prélèvements entre 2010 et 2013.
 - Le nombre de prélèvements couvre bien l'intégralité de la période d'ouverture et de la fréquentation réelle de la plage.

La transparence de l'eau :

Comme indiqué plus haut on peut considérer que la transparence de l'eau est bonne, ce qui est confirmé par les résultats indiqués par les services de l'ARS (transparence Secchi), la mesure indiquée réalisée de principe à l'aide d'un disque de Secchi est constante et correspond à une présence très limitée de matières en suspension et à une visibilité sous-marine très correcte.

Pour information sur la mise à jour des profils :

Dans le cas d'eaux de baignade classées précédemment comme étant de qualité «excellente», le profil des eaux de baignade ne doit être réexaminé et, le cas échéant, mis à jour que si le classement passe à la qualité «bonne», «suffisante» ou «insuffisante».

Le réexamen doit porter sur tous les aspects étudiés dans le profil de vulnérabilité.

CHIUNI NORD

Département : CORSE DU SUD / Commune : CARGESE

Début de la saison : 15/06/2013	
Fin de la saison : 15/09/2013	
A Bonne qualité	B Qualité moyenne
C Momentanément polluée	D Mauvaise qualité
● Non classé	



	HISTORIQUE DES CLASSEMENTS								Valeur limite impérative*	Valeur limite guide**			
	2010	2011	2012	2013	Prélèvements et résultats en 2013								
	A	A	B	B	29/05/2013 <u>Bon</u>	18/06/2013 <u>Bon</u>	08/07/2013 <u>Bon</u>	22/07/2013 <u>Bon</u>	05/08/2013 <u>Bon</u>	20/08/2013 <u>Bon</u>	02/09/2013 <u>Bon</u>		
Paramètres obligatoires													
Streptocoques fécaux /100ml	<10	10	10	<10	170	<10	<10	<10	2000	100			
Escherichia coli / 100ml	21	260	32	21	87	803	<10						
Autres Paramètres	28/05/2013	18/06/2013	08/07/2013	22/07/2013	05/08/2013	20/08/2013	02/09/2013						
Coliformes totaux /100ml													
Huiles minérales	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence						
Phénols	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence						
Subst. tensio-actives /Mousse	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence	Absence						
Chang. anormal de coloration													
Transparence Secchi	2	2	2	2	2	2	2						
* Valeur limite impérative : Limite à ne pas dépasser.													
** Valeur limite guide : Valeur limite de bonne qualité.													
A partir de la saison balnéaire 2010, les paramètres obligatoires à analyser sont modifiés.													

Pour les 4 dernières années les classements et résultats édités par l'ARS pour la plage de CHIUNI NORD

Remarques sur le récapitulatif:

- ✓ Les résultats de 2010 à 2011 sont classés A eau de baignade de bonne qualité.
- ✓ Les résultats de 2012 et 2013 sont classés en B qualité moyenne.
- ✓ Le nombre de prélèvements effectués durant les cinq dernières années a été de :
 - 7 en 2010, 2011, 2012 et 2013.
 - On constate une stabilité dans le nombre de prélèvements entre 2010 et 2013.
 - Le nombre de prélèvements couvre bien l'intégralité de la période d'ouverture et de la fréquentation réelle de la plage.

La transparence de l'eau :

Comme indiqué plus haut on peut considérer que la transparence de l'eau est bonne, ce qui est confirmé par les résultats indiqués par les services de l'ARS (transparence Secchi), la mesure indiquée réalisée de principe à l'aide d'un disque de Secchi est constante et correspond à une présence très limitée de matières en suspension et à une visibilité sous-marine très correcte.

Pour information sur la mise à jour des profils :

Dans le cas d'eaux de baignade classées précédemment comme étant de qualité «excellente», le profil des eaux de baignade ne doit être réexaminé et, le cas échéant, mis à jour que si le classement passe à la qualité «bonne», «suffisante» ou «insuffisante».

Le réexamen doit porter sur tous les aspects étudiés dans le profil de vulnérabilité.

5. CONTEXTE METEOROLOGIQUE SUR 5 ANNEES.

Les données climatiques à Cargèse de 2009 à 2013					
	2013	2012	2011	2010	2009
Températures					
Record annuel de chaleur	39 °C	37 °C	36 °C	35 °C	40 °C
Record annuel de froid	-2 °C	-4 °C	0 °C	-3 °C	-3 °C
Pluie					
Hauteur de précipitations maximale	122 mm	246 mm	85 mm	187 mm	122 mm
Hauteur de précipitations minimale	1 mm	0 mm	0 mm	3 mm	0 mm
Heures d'ensoleillement					
Total année	2 195 h	2 957 h	3 036 h	2 655 h	2943 h
- dont hiver	394 h	624 h	489 h	369 h	499 h
- dont printemps	799 h	862 h	974 h	860 h	914 h
- dont été	1 002 h	999 h	1 010 h	1 034 h	1 045 h
- dont automne	nc	472 h	563 h	392 h	485 h
Hauteurs de précipitations (millimètres)					
Total année	559 mm	910 mm	507 mm	861 mm	649 mm
- dont hiver	312 mm	95 mm	154 mm	247 mm	255 mm
- dont printemps	152 mm	335 mm	85 mm	188 mm	64 mm
- dont été	95 mm	52 mm	81 mm	38 mm	35 mm
- dont automne	nc	429 mm	187 mm	388 mm	294 mm

6. INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION

Durant les dernières années nous n'avons pas recensé d'évènements ayant eu un impact sur la qualité des eaux de baignade et sur les conditions de fréquentation de la plage.

7. POTENTIEL DE PROLIFERATION DE CYANOBACTERIES, DE MACRO-ALGUES, OU DE PHYTOPLANCTON.

La nouvelle réglementation européenne en matière de maîtrise de la qualité des eaux de baignade stipule dans son annexe III :

« Le profil de l'eau de baignade référencé dans l'article 6 consiste à : (...)

- (c) une évaluation du potentiel de prolifération de cyanobactéries ;
 - (d) une évaluation du potentiel de prolifération de macro-algues et/ou de phytoplancton marin
- ».

Historiquement, les problèmes liés aux cyanobactéries, macro-algues et phytoplancton au niveau des zones de baignade et de loisirs nautiques étaient appréciés d'un point de vue environnemental. Petit à petit, ce phénomène est devenu une préoccupation de santé publique ; en France, depuis 2001, une circulaire santé introduit l'intérêt de se soucier des risques liés à une prolifération algale dans les lieux de loisirs nautiques.

En effet ces organismes photosynthétiques peuvent être à l'origine d'une eutrophisation des milieux. Ce phénomène est associé à une augmentation plus ou moins importante de la biomasse d'une ou deux espèces, au détriment des autres. L'efflorescence (ou « bloom ») se traduit par des changements de la couleur de l'eau et potentiellement la libération de toxines, ce qui lui donne un aspect peu attrayant et parfois dangereux pour les baigneurs.

Invasion de méduses :

Nous n'avons pas connaissance d'épisodes particuliers d'invasion de méduses sur la plage du Chiuni/Chiuni Nord, ou tout du moins pas de prolifération particulières durant l'été.

Néanmoins ce phénomène étant lié au réchauffement de la température des eaux et à la disparition de leurs prédateurs ; il est à craindre que ce problème se retrouve plus régulièrement sur le littoral Corse.

Les Cyanobactéries :

En Corse on a constaté la présence de cyanobactéries notamment lors des périodes de canicules dans des réserves d'eau douce comme celle de Codole en Balagne en 2007 et en 2012.

Dans le cas de l'étude du profil de vulnérabilité de la plage du Chiuni/Chiuni Nord, le risque potentiel est très limité mais il pourrait se situer au niveau de l'écoulement du ruisseau du Pilatri qui arrive sur la plage.

Comme mentionné précédemment, il est difficile de prévoir une prolifération de cyanobactéries, seule une bonne connaissance des masses d'eau avec des données sur les successions algales sur une longue période peuvent aider à l'anticipation.

Les macro-algues et le phytoplancton

La prolifération de macro-algues peut provoquer :

- des nuisances physiques, olfactives et visuelles (notamment émanations de sulfure d'hydrogène – gaz toxique et mortel – provenant de la fermentation des couches d'algues déposées),
- la protection des bactéries pathogènes contre la désinfection solaire des UV,

Des proliférations de plancton toxique (dinoflagellés, pseudo-nitzchia,...) peuvent se développer dans les eaux marines, principalement dans les baies où les nutriments peuvent causer de l'eutrophisation, mais généralement avec des concentrations en toxines insuffisantes pour provoquer des effets toxiques directs par ingestion d'eau lors de la baignade.

Les cas d'intoxication humaine surviennent généralement après consommation de coquillages filtreurs (moules, huîtres), ces derniers filtrant plusieurs dizaines de litres d'eau par jour et accumulant les toxines dans leur organisme.

Toutefois, des phytoplanctons tropicaux comme *Pfiesteria* sp. (Golfe de Floride) et *Ostreopsis ovata* (apparaissant maintenant en Méditerranée avec le réchauffement des eaux) peuvent être directement toxiques par ingestion, inhalation ou contact.

Les algues *Ostreopsis Ovata*

Pour 2013 et comme en 2012, l'ARS de Corse a organisé La surveillance de l'algue *Ostreopsis* spp. L'organisation des modalités de recherche de cette algue toxique s'accompagne de la mise en place d'une surveillance visuelle et sanitaire.

Programme de recherche d'*Ostreopsis ovata* dans les eaux de baignade :

Les recherches se sont exercées, à raison de 3 ou 4 analyses par site, de la mi-juillet à la fin août sur le point de surveillance de la plage de Ficaghjola à Piana, le site le plus proche de la plage du Chiuni/Chiuni Nord.

Le résultat de cette surveillance indiqué ci-dessous sera à intégrer pour analyser le risque de propagation de cette algue sur la plage du Chiuni/Chiuni Nord.

(Source DOSSIER DE PRESSE ARS Qualité des eaux de baignade en mer et en eau douce en Corse 26 juin 2013)

Code PSV	Code Site	Commune	Plage	Date	heure	Préleveur	°C	°C	cell/L
2163	1968	PIANA	FICAGHJOLA	12-juil-10	08:10	WILLIAM BRAUD	22	25	<1000
2163	1968		FICAGHJOLA	12-juil-11	08h31	WILLIAM BRAUD	24	25	<1000
2163	1968		FICAGHJOLA	08-août-11	07h51	ANDREA PERRIN-SANTONI	24	21	<1000
2163	1968		FICAGHJOLA	23-juil-12	07:10	FRANCOIS RUGGERI	19		<1000
2163	1968		FICAGHJOLA	07-août-12	09:57	FRANCOIS RUGGERI	27	25,1	<1000
2163	1968		FICAGHJOLA	20-août-12	06:50	FRANCOIS RUGGERI	23	25,8	<1000
2163	1968		FICAGHJOLA	22-juil-13	08:55	FRANCOIS RUGGERI	24,3	26	<1000
2163	1968		FICAGHJOLA	22-juil-13	08h56	FRANCOIS RUGGERI	24,3	26	<1000
2163	1968		FICAGHJOLA	05-août-13	09:15	PIERRE-PAUL CORTICCHIATO	26	26,8	<1000
2163	1968		FICAGHJOLA	20-août-13	08:55	FRANCOIS RUGGERI	26,8	25	<1000

Les mesures relevées par l'ARS étant très faibles, nous en concluons que ce paramètre n'a pas

actuellement d'impact sur la qualité des eaux de baignade et nous ne prévoyons pas d'indicateur.

Néanmoins ce paramètre pouvant évoluer il sera important de suivre son évolution pour intégrer dans le futur un indicateur de suivi et de gestion.

Les Dermatites.

La dermatite du baigneur, ou dermatite cercarienne, se caractérise par l'apparition d'éruptions cutanées allergiques, provoquées par des parasites infectants oiseaux (canards, cygnes, oies, mouettes) ou mammifères (castors et rats musqués) vivant dans les milieux aquatiques.

Les larves de ces parasites microscopiques infectent des limnées (escargots d'eau), qui les évacuent dans l'eau douce ou salée (lacs, étangs, mers).

Parfois, au lieu de contaminer les animaux hôtes habituels comme les oiseaux d'eau, elles s'infiltrent sous la peau des baigneurs, causant des réactions allergiques.

BL Ingénierie Gilles ROPERS Chez Agecimm Route de Mezzavia 20090-AJACCIO ☎ : 06.35.45.26.71 bl-ingenierie@sfr.fr

Présente dans le monde entier, la dermatite du baigneur s'observe surtout durant les mois d'été. Nous n'avons pas recensé de cas connus de dermatite sur la plage du Chiuni/Chiuni Nord, néanmoins le risque par la présence des deux rivières est envisageable mais peu probable en été.

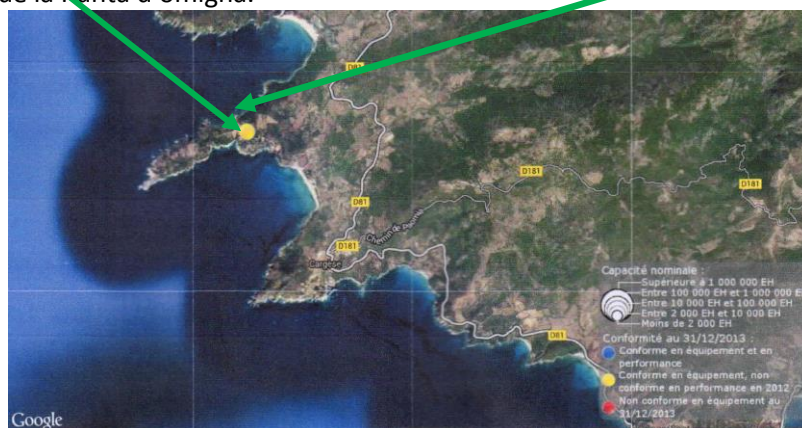
PHASE 2 DIAGNOSTIC.

HIERARCHISATION DES SOURCES DE POLLUTION

Les Eaux usées

Le système d'assainissement de la commune est géré dans le cadre d'un contrat de prestations par la société Kyrnolia depuis 2007 pour la partie collective et il est caractérisé par :

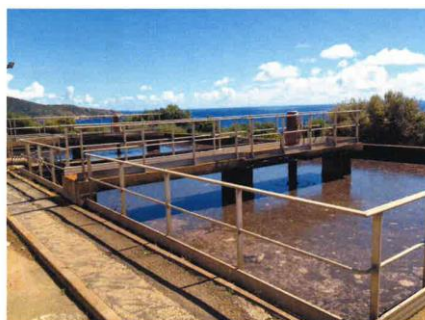
- Un réseau d'eaux usées « séparatif » de 16300 mètres avec introduction possible d'eaux claires parasites.
- 8 postes de relevage télesurveillés depuis 2013 (information Kyrnolia) et équipés de trop plein.
- Des assainissements non collectifs non contrôlés pour l'instant mais qui font l'objet d'une étude pour se conformer à la réglementation sur l'ANC.
- Une station d'épuration située au nord du village avec un émissaire qui se rejette en mer au niveau de la Punta d'omigna.



1. La station d'épuration :

La station d'épuration de 10000 Eq/h est en service depuis mars 1994, elle est de type biologique "boues activées, faible et moyenne charge" et elle comprend :

- 1 canal de comptage avec 1 préleveur automatique réfrigéré en entrée de flux, couplé à un débitmètre ;
- 1 dégrilleur équipé d'une benne de refus de dégrillage à benne ;
- 1 dessableur, déshuileur, dégraisseur ;
- 1 ensemble de 2 bassins d'aération de 420 M3 chacun ;
- 1 clarificateur ;
- 1 silo à boues ;



La station est suivie par une procédure d'autosurveillance validée en juin 2005 qui est régulièrement

contrôlée par le Satése.

Autorisation de rejet : nous n'avons pas retrouvé d'arrêté spécifique pour la station.

Par défaut le Satése prend en compte l'arrêté du 22 juin 2007 pour les stations de capacité

> 2000 Eq/H.

PERFORMANCES MINIMALES DES STATIONS D'ÉPURATION DES AGGLOMÉRATIONS DEVANT TRAITER UNE CHARGE BRUTE DE POLLUTION ORGANIQUE SUPÉRIEURE À 120 KG/J DE DBO5
--

PARAMÈTRE	CONCENTRATION maximale à ne pas dépasser
DBO5	25 mg/l
DCO	125 mg/l
MES	35 mg/l (*)

(*) Pour les rejets dans le milieu naturel de bassins de lagunage, cette valeur est fixée à 150 mg/l. Le respect du niveau de rejet pour le paramètre MES est facultatif dans le jugement de la conformité en performance à la directive 91/271/CEE.

PARAMÈTRES	CHARGE BRUTE de pollution organique reçue en kg/j de DBO5	RENDEMENT minimum à atteindre
DBO5	120 exclu à 600 inclus	70 %
	> 600	80 %
DCO	Toutes charges	75 %
MES	Toutes charges	90 %

La dernière visite que nous connaissons du SATESE date du 10 juin 2013 et nous avons noté sur le suivi du manuel d'autosurveillance :

La CEO intervient en qualité de prestataire de services.

À signaler le bon état de propreté de l'usine et des abords.

Le jour de la visite, l'ensemble des ouvrages de traitement et équipements électromécaniques associés fonctionnait (Cf. photos en annexes).

Les boues produites par la station d'épuration contiennent du cuivre dans des teneurs telles, que la plateforme de compostage de Poggio di Venaco ne les accepte pas.

Le prestataire de Services a trouvé la solution de l'incinération sur une installation gérée par le groupe VEOLIA située à ROGNAC, au Nord de MARSEILLE. Deux bennes y ont déjà été envoyées.

La bêche souple d'un volume de 100 m³ est toujours présente sur le site de la station (Cf. photo en annexes), elle est remplie de boues qui ont été extraites du silo épaisseur, suite aux travaux réalisés dans cet ouvrage en 2011, qui ont consisté en particulier à la mise en place d'une nouvelle herse.

Dans le cadre de la procédure d'autosurveillance :

Les fiches de suivi du matériel sont régulièrement renseignées.

Les fiches de non-conformité sont rédigées par l'exploitant de la station et transmises aux bureaux de la CEO à Ajaccio.

Dans les jours qui ont suivi la visite du SATESE, 4 fiches de non-conformités ont été transmises par courriel, par le technicien assainissement de la CEO, elles concernent :

le 11/06/2012 : la panne du préleveur « eau brute » avec retour à la normale le 30/09/2012 suite à la mise en place d'une nouvelle carte CPU commandée le 12/06/2012,

le 23/10/2012 : le dysfonctionnement de la sortie impulsométrique du débitmètre d'entrée consécutif aux orages. Un nouveau débitmètre a été mis en service le 06/02/2013,

le 18/01/2013 : les prélèvements réalisés dans le cadre du bilan d'autosurveillance n'ont pas été récupérés par le laboratoire départemental agréé de Corse du sud en raison du calendrier des mesures non encore défini. Ce bilan a été reporté au 27/06/2013.

le 24/01/2013 : Surcharge en boues du clarificateur qui entraîne des arrêts de fonctionnement du pont racleur. Des soutirages de boues ont été réalisés le 29/05/2013.

Périodes d'arrêt de la station depuis le début de l'année 2013

Aucune

Par ailleurs le prestataire Kyrnolia a établi un rapport annuel d'exploitation en 2012 qui précise les travaux et interventions réalisées et les travaux et améliorations préconisées.

Travaux et interventions réalisés en 2012

- Réhabilitation de la station suite au marché CAR 10/08
- Mise en route de la station en Février 2012.
- 6 interventions pour désobstruction ou évacuation de graisse ou boues à l'aide d'un hydrocureur
- Réhabilitation de la presse a bande en janvier 2012
- Casse de la canalisation de transfert entre le clarificateur et les bassins d'aération.
- Remplacement du compresseur d'air (de nouveau volé en juin 2012)
- 3 interventions pour remise en route station (essentiellement disjonction EDF et débordements).

Travaux à programmer, investissement à prévoir par la commune

- Prévoir la réhabilitation du chemin d'accès à la STEP afin d'assurer l'évacuation des boues par camion et ainsi maintenir le bon fonctionnement de l'usine.
- Problématique des boues : La teneur en cuivre non conforme sur les boues, nécessitant de les envoyer sur le continent pour les incinérer, étant donné qu'elles ne peuvent pas être compostées, engendre un surcoût important pour leur évacuation.
- A remplacer rapidement (HS)
 - 1 pompe de recirculation
 - 1 préleveur d'entrée
- A remplacer par définitif (Prêt CEO)
 - 1 compresseur d'air
 - 1 débitmètre entrée.
 - Rideaux électriques
 - Réfrigérateur.
 - Ordinateur pour dialogue local

Armoire électrique avec API.

Globalement le niveau d'équipements est conforme mais comme indiqué sur le site du ministère de l'écologie et du développement durable la performance de la station n'est pas considérée comme conforme.

Les rejets d'eaux usées traitées en sortie de station d'épuration représentent généralement une charge bactériologique très importante : en l'absence d'une filière de désinfection (chloration, U.V., etc.), les concentrations dans l'effluent traité sont de 10^3 à 10^7 germes pour 100 ml.

Le rejet de la station d'épuration de Cargèse se fait à partir de l'émissaire situé sur la pointe d'Omigna. Concernant la plage du Chiuni/Chiuni Nord, son éloignement et sa situation à l'opposé de l'émissaire d'Omigna ; ainsi que la courantologie et l'orientation des vents marins dominants, la protège d'une éventuelle pollution.

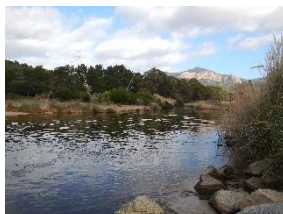
Une pollution chronique sur la plage due au rejet de la STEP est à exclure dans la mesure où cette pollution chronique serait associée à des analyses bactériologiques systematiquement non-conformes ou tout au moins de mauvaise qualité, ce qui n'est pas le cas sur les 4 années observées.

Le rejet de la STEP est à considérer comme une source de pollution possible pour les plages de Chiuni/Chiuni Nord par sa proximité de ces plages.

2. Les postes de relevage :

Le poste de relevage de club Med 1 ou Barcajolo situé à proximité de la plage est susceptible de la polluer par un passage au trop plein en cas d'arrêt ou de dysfonctionnement comme une coupure de courant ou une disjonction.

Le trop plein du poste se déverse dans la rivière de Chiuni en cas d'incident.



Ce poste est entretenu dans le cadre du contrat de prestations de la société Kyrnolia, et nous avons noté dans les rapports annuels d'exploitation de 2011 et 2012 (le dernier établi).

La liste des interventions réalisées en 2011:

- 2 curages complets
- 2 interventions pour désobstruction à l'aide d'un hydrocureur
- Maintenance du poste en Novembre 2011 :
- Nettoyage poste
- 131 heures de pompage économisées avec une nouvelle roue sur la pompe N° 1
- Graissage et nettoyage pompes.
- 11 interventions pour remise en route PR essentiellement disjonction pompe ou EDF)
- L'hydraulique est à remplacer de manière urgente.

La liste des interventions réalisées en 2012:

- 2 curages complets
- 2 interventions pour désobstruction à l'aide d'un hydrocureur
- 6 interventions pour remise en route PR (essentiellement disjonction pompe ou EDF)

Avec 11 en 2011 et 6 interventions en 2012 de remise en route accompagné de débordements, on peut constater que le risque de pollution sur la plage est bien réel par débordement du poste dans la rivière de Chiuni qui arrive sur la plage.

Le prestataire indique aussi des préconisations de travaux à réaliser en 2012 comme en 2011:

- L'hydraulique des pompes 1 et 2 est à remplacer rapidement
- Pompe N°2
- Panier
- Télésurveillance à installer.
- Armoire électrique en très mauvais état.

Le Poste dit Club Med 2 ou Baghuccia est plus éloigné de la plage, néanmoins son trop plein peut s'écouler indirectement à notre connaissance dans la rivière de Chiuni ou dans un de ses affluents et il est donc susceptible aussi de polluer la plage en cas de dysfonctionnement.

Ce poste est aussi entretenu dans le cadre du contrat de prestations de la société Kyrnolia, et nous avons noté dans les rapports annuels d'exploitation de 2011 et 2012 (le dernier établi).

La liste des interventions réalisées en 2011:

- 1 curage complet
- Maintenance du poste en Novembre 2011 :
- Nettoyage poste
- remplacement de poires de niveau
- Graissage et nettoyage pompes.
- 11 interventions pour remise en route PR (essentiellement disjonction pompes ou EDF)
- Prévoir une télésurveillance complète avec remplacement armoire.

La liste des interventions réalisées en 2012:

- 1 curage complet
- 4 interventions pour remise en route PR (essentiellement disjonction pompes ou EDF)
- Prévoir une télésurveillance complète avec remplacement armoire.
- La route d'accès est impraticable avec un véhicule standard .Prévoir réfection.
- Guides et chaines à remplacer rapidement.

Avec 11 en 2011 et 4 interventions en 2012 de remise en route accompagné de débordements, on peut constater que le risque de pollution sur la plage est bien réel par débordement du poste vers la rivière de Chiuni qui arrive sur la plage.

Le prestataire indique aussi des préconisations de travaux à réaliser en 2012 comme en 2011:

- Prévoir une télésurveillance complète
- Remplacement armoire.
- Remplacement de la pompe N°2
- Panier
- Sondes de niveau
- La route d'accès est impraticable avec un véhicule standard. Prévoir la réfection.
- Guides et chaines à remplacer rapidement.

Lors de la réalisation de cette étude le rapport de l'année 2013 n'était pas établi (prévu pour le 31 mai 2014), néanmoins le responsable de Kyrnolia nous a affirmé avoir dans le cadre d'un marché de travaux mis en place la télésurveillance sur l'ensemble des postes de Cargèse et avoir installé en 2011 un groupe électrogène qui évite les problèmes de coupures et de disjonction.

Ces améliorations importantes doivent permettre de mieux gérer ce risque, néanmoins il nous semble essentiel d'envisager les travaux préconisés et d'assurer correctement la maintenance de ces équipements très sensibles pour garantir la qualité des eaux de baignade des plages de Chiuni/Chiuni Nord.

3. L'assainissement non collectif (ANC):

La commune compte des habitations concernées par un système d'assainissement non collectif.

Il n'existe pas de SPANC et donc de service de contrôle de ces systèmes d'assainissement individuels et privés (ANC).

Ce service devra être mis en place par la commune pour réaliser l'inventaire technique des installations en place et le contrôle réglementaire de l'existant et des nouvelles installations.

Le secteur de la plage du Chiuni est raccordé et raccordable au réseau public et collectif d'assainissement, nous n'avons pas recensé de risques potentiels liés à l'ANC hormis des déversements possibles en amont et sur le parcours de la rivière de Chiuni.

Le secteur de la plage du Chiuni Nord et principalement la résidence Beau Rivage n'est pas raccordée au réseau public et collectif d'assainissement, nous avons des doutes sérieux sur l'efficacité et le bon fonctionnement de la fosse septique très proche de la rivière de Chiuni.

La mise en place du SPANC pour l'assainissement non collectif devra se pencher rapidement sur la situation de cette installation et sur son rôle dans les résultats des analyses sur la plage de Chiuni Nord.

Dans le cadre de la mise en place du SPANC et au vu des risques potentiels de pollution pouvant avoir un impact direct sur la qualité des eaux de baignade de la plage, il nous semble important de :

- Contrôler les caractéristiques techniques des systèmes d'épuration non collectif, de vérifier les possibilités et les capacités d'infiltration des drains en place et du terrain récepteur.
- A minima de contrôler la périodicité des interventions obligatoires de pompage des fosses et la traçabilité de l'évacuation des effluents très septiques.
- De vérifier les risques de pollution du milieu marin avec les systèmes en place.
- De définir les éventuels travaux nécessaires pour mettre aux normes ces installations.

Le réseau d'évacuation des eaux pluviales

Les cours d'eau et le système d'assainissement pluvial.

Le système d'assainissement pluvial de la commune de Cargèse au niveau de la plage de Chiuni/Chiuni Nord se compose d'un bassin versant traversé principalement par la rivière de Chiuni et ses affluents. Nous avons noté sur le plan de prévention des risques (PPRI) :

Le ruisseau de Chiuni Situé sur la côte ouest de l'île au Nord de Cargèse, il est encadré par les bassins D'Esigna et Sagone au Sud, et par le bassin du Porto au Nord.

Ce cours d'eau prend sa source à 1203 m à Calle à u Pirellu et débouche sur la plage de Chiuni

Il draine un bassin versant de 53,7km² et représente un linéaire de 15km. Sa pente moyenne est de 3,2%. Le lit majeur du Chiuni correspond à toute la plaine aval s'étendant sur 500 à 600m.

Nous avons noté des périodes de fortes crues et d'inondations comme celles enregistrées en Avril 1911, Août 1948 et décembre 1982.

Nous n'avons retrouvé aucune analyse qualitative sur ce ruisseau afin d'évaluer son impact potentiel en termes de pollution bactériologique ou par les nitrates / phosphates (zones agricoles sur le bassin versant), cependant, il traverse les communes de Marignana, Piana et Cargèse dans des zones peu urbanisées.

Le vrai risque potentiel concerne les trop pleins des postes de relevage de Club Med 1 et 2 décrit plus haut qui pourrait suite à un incident rejeter dans la rivière qui arrive sur la plage et l'assainissement non collectif de la résidence Beau Rivage et des quelques maisons en amont de l'embouchure qui pourraient ne pas être raccordées au réseau public d'assainissement collectif.

Le fait que les résultats sont plus mauvais pour la plage de Chiuni Nord pourrait indiquer que la pollution provient plutôt de la rivière et se diffuse dans le golfe.

Le risque de pollution par la rivière de Chiuni existe donc et il semble qu'il pourrait être considéré dans les résultats d'analyse moyens indiqués en 2012 et 2013 ; la rivière doit néanmoins faire l'objet d'une surveillance continue conformément aux orientations présent dans le cadre du SDAGE.

La zone de mouillage

La zone de mouillage des bateaux est en soi une source potentielle de pollution par les rejets d'eaux noires et grises et des déchets provenant des bateaux d'une certaine taille pouvant mouiller devant la plage principalement l'été.

En période estivale, le mouillage dans la baie est fréquenté par des bateaux qui suivant leur tonnage et bien que ce soit répréhensible peuvent rejeter leurs eaux usées et déchets qui suivant la courantologie peuvent polluer la plage.

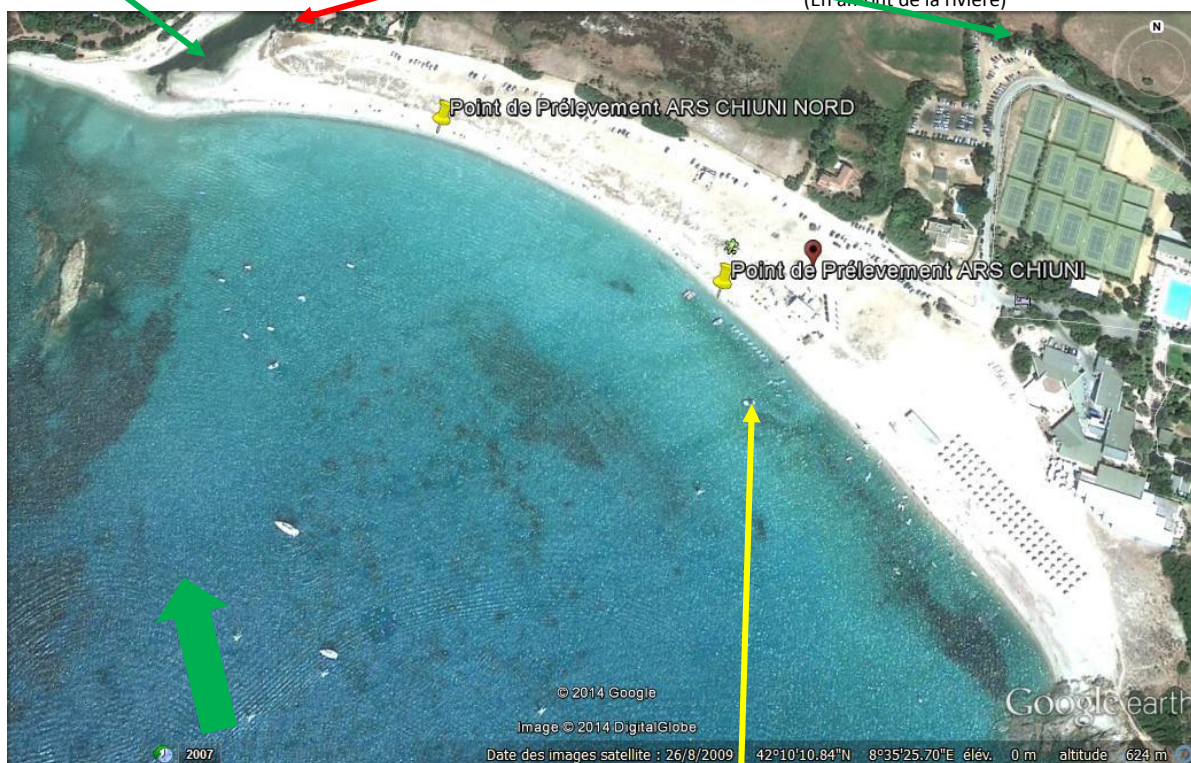
Les activités agricoles

Les zones agricoles sont localisées en amont de la plage. Il s'agit essentiellement de quelques vignobles et d'élevage avec comme risque associé un apport en nitrates et en phosphate. Ces polluants favorisent le développement algal et donc l'eutrophisation des aires aquatiques.

Cartographie des sources de pollution et hiérarchisation suivant leur criticité.

On trouvera ci-après une représentation cartographique des principales sources de pollution identifiées sur le bassin versant de la plage de Chiuni/Chiuni Nord.

Ruisseau de Chiuni ANC Résidence Beau Rivage Trop plein du PR Club Med 1 et Club Med 2
(En amont de la rivière)



Emissaire de la STEP sur la pointe d'Omigna Zone de mouillage

Synthèse des principales sources de pollution

Par temps sec

Source potentielle de pollution	Risque rejet polluant	Périmètre par rapport à la zone de baignade	Charge bactériologique potentielle du rejet	Impact visuel/odorant	Impact sanitaire potentiel
Rejet Step (dysfonctionnement)	Fort	Assez proche	forte	fort	fort
Rejet directs EU et ANC dans rivière	Fort	Proche	forte	fort	fort
Décharges sauvages	A vérifier	lointain	moyenne	fort	fort
Zone de mouillage	moyen	immédiat	fort	fort	fort
Elevage zone agricole	A vérifier	lointain	faible	moyen	moyen
PR du Club Med 1 et 2 (trop plein)	Fort	Proche	forte	fort	fort
Route et chemins d'accès	faible	proche	faible	moyen	faible
Véhicules moteur sur la plage	Très Faible	proche	faible	moyen	faible
Animaux en divagation	Moyen	proche	faible	fort	fort

Par temps de pluie

Source potentielle de pollution	Risque rejet polluant	Périmètre par rapport à la zone de baignade	Charge bactériologique potentielle du rejet	Impact visuel/odorant	Impact sanitaire potentiel
Rejet Step (dysfonctionnement)	Fort	Assez proche	forte	fort	fort
Rejet directs EU et ANC dans rivière	fort	Proche	forte	fort	fort
Décharges sauvages	A vérifier	lointain	moyenne	fort	fort
Zone de mouillage	moyen	immédiat	fort	fort	fort
Elevage zone agricole	A vérifier	lointain	faible	moyen	moyen
PR Club Med 1 et 2 (trop plein)	Fort	Proche	forte	fort	fort
Route et chemins d'accès	faible	proche	faible	moyen	faible
Véhicules moteur sur la plage	Faible	proche	faible	moyen	faible
Animaux en divagation	Moyen	proche	faible	fort	fort

PHASE 3 MESURES DE GESTION

1. MESURES DE GESTION PREVENTIVE DES POLLUTIONS A COURT TERME.

(Mesures immédiates de protection des baigneurs)

A partir des éléments recensés dans l'étude et après concertation sur le principe avec les services de l'ARS, il apparaît que pour la plage du Chiuni/Chiuni Nord on peut considérer que quatre indicateurs sont communs et à prendre en compte pour avoir un suivi dynamique des risques et établir un mode opératoire précis pour la mairie de Cargèse .

Les indicateurs retenus :

- Dysfonctionnement de la station d'épuration et départ en mer d'eaux polluées et de boues par l'émissaire sur la pointe d'Omigna.
- Dysfonctionnements des PR club Med 1 et 2 avec départ au trop plein.
- Ecoulement d'eau polluée dans le ruisseau à partir d'assainissement non contrôlés (ANC), décharges sauvages, élevages situés en amont.
- Pollution marine par dégazages sauvages ou déversements par un bateau au mouillage.

Indicateurs	Moyens d'alertes à mettre en œuvre	Décisions et actions à lancer par la mairie
1. Dysfonctionnement de la station d'épuration et départ en mer d'eaux polluées et de boues par l'émissaire sur la pointe d'Omigna.	<ul style="list-style-type: none"> • Nous proposons à la mairie d'impliquer le responsable local de Kyrnolia qui normalement est informé de tout dysfonctionnement de la STEP dans le cadre de son contrat et par le système de télésurveillance mis en place. • Ce principe sera officialisé par une demande écrite d'informer la mairie en cas d'incidents. • Coordonnées téléphonique de Kyrnolia 09 69 39 00 19 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre contact avec l'ARS et/ou contacter le laboratoire départemental pour lancer un prélèvement immédiat au point habituel après avoir vérifié l'éventuelle pollution de la plage. ARS Pole veille et sécurité sanitaire au 04 95 51 99 58 Laboratoire Départemental 04 95 29 14 80 • Fermer la plage et prendre en cas de pollution avérée un arrêté municipal de fermeture de la plage après en avoir informé la préfecture. • Afficher l'arrêté de fermeture. • Suivre le résultat des analyses auprès de l'ARS et/ou du laboratoire départemental.
2. Départ au trop plein des PR Club Med 1 et 2.	<ul style="list-style-type: none"> • Nous proposons à la mairie d'impliquer le responsable local de Kyrnolia qui normalement est informé de tout dysfonctionnement du PR dans le cadre de son contrat et par le système de télésurveillance mis en place. • Ce principe sera officialisé par une demande écrite d'informer la mairie en cas d'incidents. Coordonnées téléphonique de Kyrnolia 09 69 39 00 19 	<ul style="list-style-type: none"> • Recommencer prélèvements et analyses si résultats non conformes. • Ré ouvrir la plage dès que les résultats sont conformes en coordination avec les services de l'ARS et la préfecture. • Les analyses supplémentaires réalisées en cas d'incident ne seront pas comptabilisés dans le suivi des eaux de baignade de la plage.

<p>3. Ecoulement d'eau polluée dans le ruisseau à partir d'assainissement non contrôlés (ANC), décharges sauvages, élevages situés en amont, notamment la résidence le Beau Rivage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons à la mairie d'impliquer les acteurs présents plus souvent sur la plage, notamment le responsable de la résidence le Beau rivage 0670046384/0495264391 	<ul style="list-style-type: none"> Prendre contact avec l'ARS et/ou contacter le laboratoire de prélevement immédiat du Point National après le département pour lancer un prélèvement immédiat au Point National en cas d'éventuelle pollution de la plage. ARS Pole veille et sécurité Départementale au 04 95 51 99 58 Fermer la page et prendre en cas de pollution de la plage et prendre en cas de pollution avérée un arrêté municipal de fermeture de la plage en avoir informé la préfecture. Suivre le résultat des analyses auprès de l'ARS et de la préfecture départementale.
<p>4. Pollution au niveau de la cote ou de la zone de mouillage et dépotage sauvage en mer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nous proposons à la mairie d'impliquer les acteurs présents le plus souvent sur la plage, les responsables du club de plongée Anthias 0616843411 et Fun jet 0673879899 	<ul style="list-style-type: none"> Recommencer prélèvements et analyses si résultats non conformes. Ré ouvrir la plage dès que les résultats sont conformes en coordination avec les services de l'ARS et la préfecture. Les analyses supplémentaires réalisées en cas d'incident ne seront pas comptabilisées dans le suivi des eaux de baignade de la plage.

Dans tous les cas de soupçons de pollution ou de constat de causes possibles de pollution de la plage avec un risque sanitaire pour les baigneurs, il nous semble nécessaire en accord avec la préfecture et l'ARS de pratiquer un prélèvement sur le site en vue d'analyses qui permettront de connaître la situation.

Dans le cas d'une décision de fermeture suite à un incident comme ceux décrits ci-dessus un prélèvement devra immédiatement être réalisé, pour permettre l'éventuelle réouverture de la plage.

Les délais d'analyses classiques sont au minimum de 48 heures, il existe des moyens d'analyse plus rapides avec un résultat en une heure qui demande une étude préalable avec modélisation de la plage ; mais qui permettent surtout en saison de réduire fortement le désagrément d'une fermeture trop longue de la plage.

2. MESURES DE GESTION PREVENTIVE DES AUTRES SOURCES DE POLLUTIONS ET PLAN D'ACTION

Mesures décisions et plan d'action pour réduire et éliminer les risques de pollution

Sources identifiées de pollution	Plan D'action	Décisions	Remarques
Rejet Step (dysfonctionnement)	Assurer travaux et entretiens suivant rapport Exploitant et Satése. Sécuriser manuel d'autosurveillance Evacuer 100 m3 de boues polluées par le cuivre.	Mairie et financeurs (Agence de l'eau CG2A CTC)	La station est conforme en équipement mais pas en performance
Rejet directs EU en amont	Engager démarche SPANC et suivi ANC Contrôle et surveillance décharges sauvages et élevages.	Mairie	Démarche qui concerne le territoire hors assainissement collectif
Zone de mouillage et dépotage sauvage en mer	Poubelles de mer ou collecte ordures à partir de la plage et dispositif de collecte des eaux usées des bateaux + répression	Maire	Surveillance gendarmerie
PR Club Med 1 et 2	Assurer et contrôler maintenance et entretien, envisager groupe électrogène. Réaliser travaux indiqués	Mairie + financeurs si travaux et études	Contrôle prestation et prévoir renouvellement progressif du PR

Révision du profil de baignade

Les sources de pollution affectant la qualité d'une eau de baignade étant amenées à évoluer, en qualité et en quantité, au cours du temps, la directive 2006/7/CE transposée dans le code de la santé publique a prévu que les profils soient révisés périodiquement. La périodicité minimale de révision des profils est résumée dans le tableau suivant :

Classement de l'eau de baignade (sur les quatre années précédant l'élaboration du profil)	Excellente qualité	Bonne qualité	Qualité suffisante	Qualité insuffisante
Réexamen à effectuer au moins tous les :	Uniquement si le classement se dégrade	4 ans	3 ans	2 ans

A AJACCIO LE 10/04/2014

BL INGENIERIE

PIECES ANNEXES

- **2 Fiches de synthèse correspondantes (Chiuni et Chiuni Nord) à afficher en mairie et sur le site (modèles plastifiés joint).**
- **Proposition de courrier à destination de Kyrnolia.**
- **Proposition de courrier à destination Anthias plongée.**
- **Proposition de courrier à destination Fun Jet Ski**
- **Proposition de courrier à destination Résidence Beau Rivage.**

FICHE DE SYNTHÈSE

Commune de CARGÈSE Profil de la baignade de CHIUNI						
Date d'élaboration du profil : 10/04/2014						
Caractéristiques de la baignade			Schéma de la zone de baignade			
Nom de la baignade : CHIUNI Commune : CARGÈSE Département : Corse du Sud Région : Corse Période d'ouverture : 1 ^{er} mai au 31 Octobre Plage surveillée Personne responsable de l'eau de baignade : le Maire Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : 1000 baigneurs /jour						
Légende schéma de la zone de baignade Zone de baignade 300 m Point de prélèvement ARS Parkings Accès à la plage						
Historique de la qualité de l'eau de baignade			Carte de la zone d'étude			
Qualité de l'eau de baignade au cours des 4 dernières années suivant directive 2006/7/CE:						
Année	2010	2011	2012	2013		
Classement	A	A	B	A		
A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité						
Liste des épisodes de pollutions au cours des dernières années (au moins 4 années) présentée par ordre chronologique décroissant :						
Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade			
-	-	-	NON			
Pas d'incidents recensés						
Indicateur N° 1 Emissaire de la Station d'Épuration Indicateur N° 2 PR Club Med 1 et 2 Indicateur N° 3 Rivière de Chiuni Indicateur N° 4 Zone de mouillages						
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion						
Diagnostic		Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions		
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction des pollutions
Indicateur 1 Dysfonctionnement de la station d'épuration et départ en mer d'eaux polluées et de boues par l'émissaire sur la pointe d'Omigna.	Impact fort par la mer suivant vents et courants.	Assez Proche mais protégée par la pointe d'Omigna et courants et vents dominants généralement contraires.	Alerte par le prestataire Kyrnolia en cas de problèmes et départ en mer d'eaux polluées et Information par télésurveillance 09 69 39 00 19	Le responsable de Kyrnolia informe Madame la secrétaire générale Mme Cazalet ou Monsieur le Maire au 04 95 26 41 01	Si écoulement en mer lancement par la Mairie des prélèvements et analyses avec ARS et/ou Laboratoire. Fermeture préventive de la plage par arrêté municipal.	Assurer entretien et maintenance de la STEP Autosurveillance à suivre. Evacuation boues et déchets. Travaux d'améliorations et de mise en conformité à réaliser suivant rapport prestataire.
Indicateur 3 Départ au trop plein du PR Club Med 1 et 2 dans la rivière.	Impact significatif car situé à proximité de la plage	Très proche directement sur la plage par la rivière de Chiuni	Alerte en cas de débordements par le prestataire Kyrnolia télésurveillance 09 69 39 00 19	Le responsable de Kyrnolia informe Madame la secrétaire générale Mme Cazalet /Monsieur le Maire 0495264101	Fermeture préventive de la plage par arrêté municipal lancement par la Mairie des prélèvements et analyses	Entretien et maintenance du PR Assurer entretien groupe électrogène et approvisionnement carburant.
Indicateur 2 Pollution en amont par la rivière de Chiuni. (par écoulement assainissements individuels, décharge sauvage, élevages)	Impact significatif car situé à proximité de la plage	Très proche arrive directement sur la plage.	Alerte en cas de constat de pollution par le responsable de la résidence Le Beau Rivage 0670046384 /0495264391	Le Maitre-nageur informe Madame la secrétaire générale Mme Cazalet ou Monsieur le Maire au 04 95 26 41 01	Si constat pollution Fermeture préventive de la plage par arrêté municipal lancement par la Mairie des prélèvements et analyses	Engager démarche SPANC et suivi ANC. Contrôle et surveillance décharges sauvages et élevages.
Indicateur 3 Déversement d'eaux usées sur zone de mouillage ou dépotage de bateaux	Impact fort car direct eau de baignade	Directement dans la zone suivant météo et courants	Alerte en cas de constat de pollution par les responsables du club de plongée Anthias 0616843411 et Fun jet ski 0673879899	Le Maitre-nageur informe Madame la secrétaire générale Mme Cazalet ou Monsieur le Maire au 04 95 26 41 01	Fermeture préventive de la plage par arrêté municipal lancement par la Mairie des prélèvements et analyses Contact préfecture	Mise en place poubelles flottantes et installation de récupération des eaux noires et grises dans la zone.

FICHE DE SYNTHÈSE

Commune de CARGÈSE Profil de la baignade de CHIUNI NORD						
Date d'élaboration du profil : 10/04/2014						
Caractéristiques de la baignade				Schéma de la zone de baignade		
Nom de la baignade : CHIUNI Commune : CARGÈSE Département : Corse du Sud Région : Corse Période d'ouverture : 1 ^{er} mai au 31 Octobre Plage surveillée Personne responsable de l'eau de baignade : le Maire Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : 1000 baigneurs /jour						
Légende schéma de la zone de baignade Zone de baignade 300 m Point de prélèvement ARS Parkings Accès à la plage						
Historique de la qualité de l'eau de baignade				Carte de la zone d'étude		
Qualité de l'eau de baignade au cours des 4 dernières années suivant directive 2006/7/CE:				Indicateur N° 1 Emissaire de la Station d'Épuration Indicateur N° 2 PR Club Med 1 et 2 Indicateur N° 3 Rivière de Chiuni Indicateur N° 4 Zone de mouillages		
Année	2010	2011	2012	2013		
Classement	A	A	B	B		
A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité						
Liste des épisodes de pollutions au cours des dernières années (au moins 4 années) présentée par ordre chronologique décroissant :						
Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade			
-	-	-	NON			
Pas d'incidents recensés						
Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion						
Diagnostic			Gestion préventive des pollutions		Plan d'actions	
Principales sources de pollution inventoriées	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction des pollutions
Indicateur 1 Dysfonctionnement de la station d'épuration et départ en mer d'eaux polluées et de boues par l'émissaire sur la pointe d'Omigna.	Impact fort par la mer suivant vents et courants.	Assez Proche mais protégée par la pointe d'Omigna et courants et vents dominants généralement contraires.	Alerte par le prestataire Kyrnolia en cas de problèmes et départ en mer d'eaux polluées et Information par télésurveillance 09 69 39 00 19	Le responsable de Kyrnolia informe Madame la secrétaire générale Mme Cazalet ou Monsieur le Maire au 04 95 26 41 01	Si écoulement en mer lancement par la Mairie des prélèvements et analyses avec ARS et/ou Laboratoire. Fermeture préventive de la plage par arrêté municipal.	Assurer entretien et maintenance de la STEP Autosurveillance à suivre. Evacuation boues et déchets. Travaux d'améliorations et de mise en conformité à réaliser suivant rapport prestataire.
Indicateur 3 Départ au trop plein du PR Club Med 1 et 2 dans la rivière.	Impact significatif car situé à proximité de la plage	Très proche directement sur la plage par la rivière de Chiuni	Alerte en cas de débordements par le prestataire Kyrnolia télésurveillance 09 69 39 00 19	Le responsable de Kyrnolia informe Madame la secrétaire générale Mme Cazalet /Monsieur le Maire 0495264101	Fermeture préventive de la plage par arrêté municipal lancement par la Mairie des prélèvements et analyses	Entretien et maintenance du PR Assurer entretien groupe électrogène et approvisionnement carburant.
Indicateur 2 Pollution en amont par la rivière de Chiuni. (par écoulement assainissements individuels, décharge sauvage, élevages)	Impact significatif car situé à proximité de la plage	Très proche arrive directement sur la plage.	Alerte en cas de constat de pollution par le responsable de la résidence Le Beau Rivage 0670046384 /0495264391	Le Maitre-nageur informe Madame la secrétaire générale Mme Cazalet ou Monsieur le Maire au 04 95 26 41 01	Si constat pollution Fermeture préventive de la plage par arrêté municipal lancement par la Mairie des prélèvements et analyses	Engager démarche SPANC et suivi ANC. Contrôle et surveillance décharges sauvages et élevages.
Indicateur 3 Déversement d'eaux usées sur zone de mouillage ou dépotage de bateaux	Impact fort car direct eau de baignade	Directement dans la zone suivant météo et courants	Alerte en cas de constat de pollution par les responsables du club de plongée Anthias 0616843411 et Fun jet ski 0673879899	Le Maitre-nageur informe Madame la secrétaire générale Mme Cazalet ou Monsieur le Maire au 04 95 26 41 01	Fermeture préventive de la plage par arrêté municipal lancement par la Mairie des prélèvements et analyses Contact préfecture	Mise en place poubelles flottantes et installation de récupération des eaux noires et grises dans la zone.

Modèle de courrier à adresser à :

KYRNOLIA
Mr Romain ASCIONE
Directeur du centre Corse
Quartier Saint Joseph
BP 923
20700 AJACCIO Cedex

Cargèse le

Objet : Contribution à l'étude des profils de vulnérabilité des 5 plages de la commune de Cargèse (Stagnoli, Menasina, Pero, Chuini, et Chuini Nord).

Monsieur le Directeur,

En conformité avec la directive européenne de 2006, la commune de Cargèse a lancé l'étude des profils de vulnérabilité de ses 5 plages référencées par l'Agence Régionale de Santé.

L'application de la directive impose d'organiser des procédures de suivis et d'alertes permettant de garantir la bonne qualité bactériologique des eaux de baignade des plages et la sécurité sanitaire des baigneurs.

Dans le cadre du contrat qui nous lie avec votre entreprise pour l'exploitation et la maintenance de nos installations communales d'assainissement collectif nous souhaiterions vous associer à cette démarche.

Certaines de nos installations dont vous assurez l'entretien et le contrôle sont susceptibles de créer des problèmes sur les plages lors d'incidents ou de dysfonctionnements.

Votre participation consisterait à officialiser des actions déjà généralement assumées par les agents de votre société et possibles avec l'implantation d'appareil de télésurveillance:

- Nous avertir **immédiatement** lors d'arrêt, disjonction avec départ au trop plein des postes de relevage situé près ou en amont des plages, notamment ceux de Menasina, Pero, Club méditerranée 1 et 2.
- Nous avertir **immédiatement** en cas d'arrêt, départ de boues et tous dysfonctionnements de la station d'épuration susceptibles d'avoir un impact sur le milieu marin et donc sur les plages.
- Nous signaler de principe et très rapidement tous incidents ou dysfonctionnements sur les installations pouvant entraîner une pollution en mer et sur les plages.

Nous vous joignons les 4 fiches de synthèse (plages de Stagnoli, Menasina, Pero et Chuini/Chiuni Nord) précisant les différentes procédures d'alertes et les actions prévues en cas d'incidents et nous attendons en retour que vous nous indiquiez votre position ; et si vous en êtes d'accord, les coordonnées du service et de la personne responsable de ces actions que vous devrez par ailleurs sensibiliser.

Nous espérons votre participation active à cette démarche qui s'inscrit dans l'idée de mettre en avant l'esprit responsable et respectueux de notre commune et de ses acteurs économiques envers l'environnement et l'activité touristique.

Le Maire

PJ : 4 Fiches de synthèse des profils de vulnérabilité des plages.

Modèle de courrier à adresser à :

Monsieur le Directeur du centre
De plongée Anthias
Pas d'adresse postale
Courriel : anthias.diving@gmail.com

Cargèse le

Objet : Contribution à l'étude des profils de vulnérabilité de la plage de Stagnoli à Cargèse.

Monsieur le Directeur,

En conformité avec la directive européenne de 2006, la commune de Cargèse a lancé l'étude des profils de vulnérabilité de ses 5 plages référencées par l'Agence Régionale de Santé.

L'application de la directive impose d'organiser des procédures de suivis et d'alertes permettant de garantir la bonne qualité bactériologique des eaux de baignade des plages et la sécurité sanitaire des baigneurs.

Votre centre de plongée est installé en bordure de la plage de Chiuni qui est fréquentée par vos stagiaires et dans ce cadre nous souhaiterions vous associer à cette démarche.

Votre participation consisterait à officialiser des actions déjà généralement assumées par les responsables de centre de loisirs et notamment :

- Nous prévenir **immédiatement** en cas de pollution marine créée par le déversement depuis un bateau même au mouillage de déchets , eaux usées ou tous constats de nappe de déchets ou produits douteux dans le périmètre de la plage .
- Nous signaler de principe et très rapidement tous incidents ou dysfonctionnements sur vos installations pouvant entraîner une pollution en mer et sur la plage.

Nous vous joignons la fiche de synthèse de la plage de Chiuni, précisant les différentes procédures d'alertes et les actions prévues en cas d'incidents et nous attendons en retour que vous nous indiquiez votre position ; et si vous en êtes d'accord, les coordonnées de la personne responsable de ces actions que vous devrez par ailleurs sensibiliser. Nous espérons votre participation active à cette démarche qui s'inscrit dans l'idée de mettre en avant l'esprit responsable et respectueux de notre commune et de ses acteurs économiques envers l'environnement et l'activité touristique.

Le Maire

PJ : Fiches de synthèse du profil de vulnérabilité de la plage de Chiuni.

Modèle de courrier à adresser à :

Monsieur le Directeur du centre
Fun jet location
Route de Pâomia
20130 Cargese

Cargése le

Objet : Contribution à l'étude des profils de vulnérabilité de la plage de Chiuni à Cargése.

Monsieur le Directeur,

En conformité avec la directive européenne de 2006, la commune de Cargése a lancé l'étude des profils de vulnérabilité de ses 5 plages référencées par l'Agence Régionale de Santé.

L'application de la directive impose d'organiser des procédures de suivis et d'alertes permettant de garantir la bonne qualité bactériologique des eaux de baignade des plages et la sécurité sanitaire des baigneurs.

Votre activité de location de jet ski est installée en bordure de la plage de Chiuni qui est fréquentée par vos clients et dans ce cadre nous souhaiterions vous associer à cette démarche.

Votre participation consisterait à officialiser des actions déjà généralement assumées par les responsables de centre de loisirs et notamment :

- Nous prévenir **immédiatement** en cas de pollution marine créée par le déversement depuis un bateau même au mouillage de déchets , eaux usées ou tous constats de nappe de déchets ou produits douteux dans le périmètre de la plage .
- Nous signaler de principe et très rapidement tous incidents ou dysfonctionnements sur vos installations pouvant entraîner une pollution en mer et sur la plage.

Nous vous joignons la fiche de synthèse de la plage de Chiuni, précisant les différentes procédures d'alertes et les actions prévues en cas d'incidents et nous attendons en retour que vous nous indiquiez votre position ; et si vous en êtes d'accord, les coordonnées de la personne responsable de ces actions que vous devrez par ailleurs sensibiliser. Nous espérons votre participation active à cette démarche qui s'inscrit dans l'idée de mettre en avant l'esprit responsable et respectueux de notre commune et de ses acteurs économiques envers l'environnement et l'activité touristique.

Le Maire

PJ : Fiches de synthèse du profil de vulnérabilité de la plage de Chiuni.

Modèle de courrier à adresser à :

Monsieur le Directeur de la résidence
Beau Rivage
Plage de Chiuni
20130 Cargese

Cargèse le

Objet : Contribution à l'étude des profils de vulnérabilité de la plage de Chiuni à Cargèse.

Monsieur le Directeur,

En conformité avec la directive européenne de 2006, la commune de Cargèse a lancé l'étude des profils de vulnérabilité de ses 5 plages référencées par l'Agence Régionale de Santé.

L'application de la directive impose d'organiser des procédures de suivis et d'alertes permettant de garantir la bonne qualité bactériologique des eaux de baignade des plages et la sécurité sanitaire des baigneurs.

Votre établissement est installé en bordure de la plage de Chiuni qui est fréquentée par vos clients et dans ce cadre nous souhaiterions vous associer à cette démarche.

Votre participation consisterait à officialiser des actions déjà généralement assumées par les responsables de résidences et hôtels et notamment :

- Nous prévenir **immédiatement** en cas de pollution provenant de la rivière de Chiuni du type déchets, eaux usées partant vers la plage ; ou tous constats de nappe de déchets ou produits douteux dans le périmètre de la plage.
- Nous signaler de principe et très rapidement tous incidents ou dysfonctionnements sur vos installations pouvant entraîner une pollution en mer et sur la plage et notamment votre fosse septique (débordement, odeurs).

Nous vous joignons la fiche de synthèse de la plage de Chiuni, précisant les différentes procédures d'alertes et les actions prévues en cas d'incidents et nous attendons en retour que vous nous indiquiez votre position ; et si vous en êtes d'accord, les coordonnées de la personne responsable de ces actions que vous devrez par ailleurs sensibiliser. Nous espérons votre participation active à cette démarche qui s'inscrit dans l'idée de mettre en avant l'esprit responsable et respectueux de notre commune et de ses acteurs économiques envers l'environnement et l'activité touristique.

Le Maire

PJ : Fiches de synthèse du profil de vulnérabilité de la plage de Chiuni.